

Deuxième séance, jeudi 8 octobre 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Communications. – Postulat P2054.09 Moritz Boschung/Alex Glardon (gouvernement d'entreprise publique); prise en considération. – Projet de loi N° 149 modifiant la loi sur les routes (aménagement de bandes et pistes cyclables); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Motion M1073.09 Edgar Schorderet/Gilles Schorderet (liaison Marly-Matran et aménagement de l'axe actuel Marly-Fribourg en faveur des transports publics); prise en considération. – Postulat P2055.09 Daniel Gander Daniel/Elian Collaud (étude de faisabilité et réalisation); prise en considération. – Postulat P2047.09 Christian Ducotterd/Charles de Reyff (concept global des transports publics dans l'agglomération fribourgeoise); prise en considération. – Postulat P2050.09 Jean-Daniel Wicht/André Ackermann (Contrôle des coûts et des prestations des entreprises de transports publics); prise en considération. – Résolution Fritz Glauser/Michel Losey (mesures nécessaires et indispensables pour sortir de la crise laitière); prise en considération. – Clôture.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 106 député-e-s; absents: 4.

Sont absents avec justification: MM. Jean-Pierre Dorand, Guy-Noël Jelk, Pascal Kuenlin, Michel Buchmann.

M^{mes} et MM. Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Erwin Jutzet et Claude Lässer, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. 1. S'agissant de l'élection d'un membre de la commission des pétitions en remplacement de M. Thomet, cette élection est reportée à la session de novembre car la personne proposée par le groupe socialiste doit encore être assermentée comme député. 2. C'est une journée particulière pour notre collègue M^{me} Antoinette Romanens. Elle a annoncé sa démission du Grand Conseil pour la fin de la session d'octobre 2009. Députée au sein de ce parlement depuis 18 ans, ayant siégé durant de nombreuses années au sein du Bureau comme Présidente du groupe socialiste, chère Antoinette, je te remercie très chaleureusement pour ta participation active au sein de ce parlement et pour tout ce travail accompli durant ces 18 années. Merci et bravo! (*applaudissements nourris!*)

3. M. le Député Hans Rudolf Beyeler remplacera M^{me} Christa Mutter dans la commission des routes et cours d'eau.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du 8 octobre 2009

Projet de loi N° 154 relatif à la transformation de l'ancien prieuré des Augustins à Fribourg, destiné au regroupement du Tribunal cantonal

Michel Zadory, président, Jean Bourgnicht, Pierre-Alain Clément, Daniel de Roche, Antoinette de Weck, Nadine Gobet, Bruno Jendly, Emmanuelle Kaelin Murith, Nicolas Rime, Gilles Schorderet, Jacques Vial.

Projet de loi N° 156 relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA

Jean-Pierre Thürler, président, Bernard Aebischer, Markus Bapst, Bruno Fasel-Roggo, Sébastien Frossard, Yves Menoud, Jean-Pierre Siggen, René Thomet, Jean-Daniel Wicht.

Projet de loi N° 158 sur l'exercice de la prostitution

Emmanuelle Kaelin Murith, présidente, Antoinette Badoud, Jacqueline Brodard, Charles de Reyff, Antoinette de Weck, Louis Duc, Xavier Ganioz, Denis Grandjean, Pierre Mauron, Claire Peiry-Kolly, Jean-Claude Rossier.

Projet de loi N° 152 sur le contrôle des habitants

Jean-Daniel Wicht, président, Moritz Boschung, Claudia Cotting, Charles de Reyff, Bruno Fasel-Roggo, Guy-Noël Jelk, Patrice Jordan, Claire Peiry-Kolly, François Roubaty.

Projet de décret N° 155 relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement de la Taverna et l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la participation du canton à la construction d'un pont sur la route cantonale Flamatt-Fribourg-Plaffeien

Projet attribué à la commission des routes et cours d'eau.

Postulat P2054.09 Moritz Boschung/Alex Glardon
(gouvernance d'entreprise publique)¹

Prise en considération

Boschung-Vonlanthen Moritz (PDC/CVP, SE). Die CVP-Fraktion befürwortet die Erheblicherklärung des Postulates und bittet Sie, dasselbe zu tun. In meinem persönlichen Namen möchte ich dem Staatsrat danken für die Bereitschaft, dieses Postulat als erheblich zu erklären. Es geht darum, die Kompetenzen und die Verantwortlichkeiten zwischen dem Staatsrat und – beziehungsweise in – denjenigen Unternehmen zu klären, die ganz oder teilweise in staatlichem Besitz sind oder in denen der Staat wesentlich mitbestimmt. Es geht auch darum, dass die Regierung die Handlungsfreiheit beibehält. Die Präsenz des Staatsrates in einem vollständig oder teilweise in staatlichem Besitz stehenden Unternehmen kann durchaus positive Aspekte haben. Gleichzeitig ist sie aber auch eine Quelle möglicher Interessenkonflikte und kann sowohl für den Staatsrat als auch für das Unternehmen ein Risiko sein oder werden. Es ist deshalb richtig, dass der Staatsrat die Situation überprüfen und wo nötig neu regeln will, wie das übrigens andere Kantone und auch der Bund schon getan haben. Ich bitte Sie also, der Erheblicherklärung zuzustimmen.

Morand Jacques (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical, tout comme le Conseil d'Etat, va accepter et vous propose d'accepter le postulat Boschung/Glardon sur la gouvernance d'entreprise publique.

Nous sommes cependant conscients que la Public Corporate Governance (PCG) n'apportera pas de solution, ni de ligne directrice transcendante dans la gestion des entreprises ou sociétés pour lesquelles l'Etat est partenaire ou actionnaire et ceci avec ou sans la garantie financière cantonale.

Différents aspects sont à prendre en compte et il est difficile, voire dangereux, de chercher à transgresser ou de passer à côté des règles de fonctionnement d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration, d'une direction générale ou d'une direction opérationnelle. Il est également difficile de concilier le devoir de discrétion ou de confidentialité d'une situation quelconque ou d'une décision stratégique en comparaison avec la volonté – certes légitime – du gouvernement ou du parlement d'avoir des retours d'information de ses élus politiques dans les conseils de ses différentes entreprises. Si tout va bien, tout le monde s'y retrouve. S'il y a un problème, on dira: pourquoi n'avons-nous pas été informé? Et, si on est informé, on se demandera pourquoi les informations confidentielles ou stratégiques ont été diffusées, informations qui auront comme seul effet un affaiblissement de ces sociétés?

En conclusion, soutenons la PCG mais restons vigilants en ce qui concerne les effets non désirés.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre-gauche a pris avec beaucoup d'intérêt connaissance de

ce postulat, se félicite de son contenu et de son soutien par le Conseil d'Etat.

Enfin, les parts que possède l'Etat dans ses entreprises ou les entreprises de droit public sont des parts qui reviennent au nom du peuple fribourgeois. C'est au peuple fribourgeois que nous devons assumer notre responsabilité de bien les diriger. Les lignes directrices ont l'avantage d'offrir transparence, prévisibilité et anticipation et d'assurer une direction stratégique de ces entreprises-là comme le montrent d'ailleurs très, très bien les exemples de plus en plus nombreux d'entreprises privées qui se dotent de telles lignes directrices. Nous pensons qu'il s'agit là d'un exemple à suivre et à généraliser aussi pour éviter certains couacs qui se sont trouvés dans le passé, comme par exemple, avec le Groupe E. Nous en profitons pour féliciter et soutenir le Conseil d'Etat dans sa prise de position courageuse.

La gouvernance d'entreprise ne peut pas faire une impasse sur le développement durable. Elle doit introduire cette dimension-là comme une dimension centrale et essentielle pour que la conduite des entreprises en main de l'Etat soit exemplaire. Nous espérons dans ce sens-là que le Conseil d'Etat pourra profiter des conseils et de l'appui d'une entreprise spécialisée dans le domaine, qui doit se trouver au mois à 200 m à vol d'oiseau de cette salle-là et qui, depuis 20 ans, fait exemple d'entreprise leader au niveau mondial en matière de gouvernance d'entreprise durable.

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC). Le groupe socialiste va accepter ce postulat. Il trouve important que le canton mette en place des règles et recommandations pour la gouvernance d'entreprise publique. Ces règles doivent à tout prix tenir compte des objectifs gouvernementaux en matière de développement durable, ce qui devrait, entre autres, ne pas permettre d'investir dans des centrales à charbon dans un grand pays voisin. Des collectifs publics ont la responsabilité d'une mise en place de chartes et d'objectifs d'entreprise basés aussi bien sur des critères économiques, environnementaux, sociaux et éthiques.

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE). Le groupe de l'Union démocratique du centre est assez sceptique par rapport à ce postulat. Mais, s'il est accepté, il attend ce qui ressortira du rapport qui sera présenté.

La majorité du groupe soutient tout de même ce postulat.

Glardon Alex (PDC/CVP, BR). Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse à notre postulat. Il faut bien avouer que parfois les intérêts peuvent être divergents entre une entreprise qui doit évoluer dans un marché ouvert ou partiellement ouvert et la politique gouvernementale qui doit correspondre à des exigences conformes au bien-être général. La présence d'un Conseil d'Etat dans un conseil d'administration est par conséquent une source potentielle de conflits d'intérêt et de risques, ceci aussi bien pour l'entreprise que pour l'élu. Le Code des obligations stipule d'ailleurs clairement qu'un administrateur doit veiller fidèlement aux intérêts de la société. Si un litige doit se présenter, le

¹ Déposé et développé le 8 mai 2009, BGC p. 793; réponse du Conseil d'Etat le 1^{er} septembre 2009, BGC p. 1812.

Conseil d'Etat, en sa qualité d'administrateur, devra donc donner la préférence à l'intérêt supérieur de la société plutôt qu'à celui de l'actionnaire qu'il représente, en l'occurrence celui de l'Etat. La violation de cette règle pourrait ainsi le rendre responsable.

Accepter ce postulat poussera donc le Conseil d'Etat à réfléchir à toutes les solutions possibles en matière de gouvernance d'entreprise publique, de déterminer si les fonctions de conseiller d'Etat et d'administrateur sont toujours aussi compatibles ou si le fait de désigner certains hauts fonctionnaires serait plus approprié. Le rapport qui en résultera pourra répondre à ces questions et ainsi poser de nouvelles bases qui définiront clairement toutes les règles en la matière.

Je vous remercie par conséquent de suivre l'avis du Conseil d'Etat et de bien vouloir accepter ce postulat.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Vous le savez, dans les grandes manœuvres d'aujourd'hui, que ce soit dans le monde bancaire – la Banque Cantonale –, dans le monde de l'énergie – le Groupe E –, dans le monde des transports – les TPF – quel est le rôle respectif des délégués élus par le Conseil d'Etat, des délégués élus par le Grand Conseil? Quelle est leur responsabilité? Est-ce que l'intérêt de l'entreprise en main publique est le même que l'intérêt du canton? Autant de questions que vous vous êtes sûrement déjà posées et je rassure M. le Député Glardon qui a dit que le Conseil d'Etat devra réfléchir; il réfléchit déjà! On a consacré toute une matinée à ce problème-là déjà au mois de mars et avec l'avis de différents professeurs. C'est un sujet particulièrement intéressant et brûlant parce que, des fois, les délégués du Conseil d'Etat et du Grand Conseil peuvent être en porte-à-faux avec certains intérêts à long terme du canton. Je crois que ce rapport va mettre un peu de lumière sur ce paradoxe où parfois le cœur balance entre l'intérêt de l'entreprise et l'intérêt du canton. Je crois que se poser cette question est des plus utiles. Le rapport sur ce postulat, que vous allez probablement accepter comme vous le propose le Conseil d'Etat, vous permettra de faire un peu de lumière sur ses rôles qui sont parfois relativement ambigus.

Je vous donne un exemple. Le canton de Fribourg m'a délégué dans le conseil d'administration des Sucreries d'Aarberg. Quel est l'intérêt du canton de Fribourg? Est-ce que son intérêt c'est de vendre les actions pendant qu'elles sont à un bon prix ou bien est-ce que c'est qu'on puisse continuer à faire cette culture dans le pays? Il y a toute l'ambiguïté de la réponse là-dedans pour ne donner qu'un seul exemple que je vis avec votre collègue Michel Losey.

Donc, voilà ce que le Conseil d'Etat vous propose, c'est de faire l'état de la situation et nous souhaitons que le débat ait lieu dans cette enceinte aussi pour clarifier les rôles de chacun et clarifier aussi l'intérêt supérieur du canton.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 86 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/

CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP).
Total: 86.

S'est abstenu:

Corminbœuf (BR, PS/SP). *Total: 1.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Projet de loi N° 149 modifiant la loi sur les routes (aménagement de bandes et pistes cyclables)¹

Rapporteur: **Jean-Daniel Wicht (PLR/FDP, SC).**

Commissaire: **Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La commission parlementaire s'est réunie le 23 septembre 2009 pour traiter ce projet de loi visant à modifier la loi sur les routes pour rendre obligatoire l'aménagement de pistes et bandes cyclables le long des routes cantonales. Ce projet de loi fait suite à la motion de nos collègues Edgar Schorderet et René Thomet, acceptée par le Grand Conseil le 2 décembre 2008.

Le jour précédent la séance de notre commission, l'association Pro Vélo a déposé une pétition demandant l'extension des aménagements en faveur des cyclistes, pétition ayant réuni 18 500 signatures en Suisse romande, dont 2605 dans le canton de Fribourg, et déposée à la Chancellerie d'Etat.

¹ Message pp. 1671ss.

Récemment, dans le Grand Fribourg, un accident tragique ayant causé la mort d'un enfant circulant à vélo, nous rappelait abruptement que les autorités communales comme cantonales doivent prendre toutes les mesures afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route en regard de l'augmentation constante du trafic. Le thème de la sécurité a été largement débattu au sein de notre Commission parlementaire. Un membre souhaitait donner plus de force au projet de loi en rendant obligatoire l'élargissement de la route cantonale, tout en rejetant les solutions plus économiques au moyen d'un seul marquage de la bande cyclable, comme c'est le cas entre autres entre Giffers et Tentlingen. Cette solution peut dans certains cas, selon un rapport d'experts, améliorer considérablement la sécurité, mais dépend de plusieurs facteurs, dont le nombre de véhicules, la largeur des voies existantes, etc. Cette proposition de notre collègue de commission a été rejetée à une faible majorité. Que le choix se porte sur des bandes ou des pistes cyclables, voire d'autres mesures, la commission est convaincue que des actions ciblées doivent être menées parallèlement à la réalisation des infrastructures afin d'encourager le respect mutuel des usagers de la route. La commission constate une augmentation inquiétante de l'agressivité au volant. A noter encore qu'un poste sera ouvert au budget 2010 pour la réalisation de nouvelles pistes et bandes cyclables, assurant ainsi la transparence.

Vous devez encore savoir, chers collègues, que chaque année le canton entretient 2% de ses quelque 630 kilomètres de routes cantonales. S'il réalise pour chaque tronçon concerné une bande cyclable, il en coûtera 14 millions de francs annuellement. Plusieurs membres de la commission ont insisté sur le fait que l'obligation fixée dans le projet de loi devra être suivie de réalisations concrètes, ce à quoi le commissaire du gouvernement s'est engagé. L'obligation de réaliser des pistes ou bandes cyclables lors de travaux de construction ou d'entretien de routes cantonales aura le mérite de créer une réflexion systématique en amont de chaque projet.

C'est sur ces considérations que la commission, par huit voix sans opposition et une abstention, propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Le Commissaire. La proposition de modification du texte légal par le message 149 fait suite à l'acceptation de la motion Schorderet et Thomet. Cette modification est, comme vous avez pu le constater, mineure en termes législatifs. Néanmoins, en termes budgétaires, elle a des conséquences importantes, le rapporteur de la commission vient de le relever. A cet effet, je vais préciser certains éléments.

Mais tout d'abord, permettez-moi un petit rappel. Nous avons environ 640 kilomètres de routes cantonales. La planification cantonale du réseau cyclable de 1995 prévoit la réalisation de 250 kilomètres de bandes et de pistes cyclables. C'est environ 3 kilomètres réalisés par année depuis l'adoption de cette planification.

Permettez-moi maintenant de vous donner quelques explications quant aux réalisations futures, je crois que c'est important de les préciser. Tout d'abord, nous avons l'entretien constructif qui est du fonctionnement et les travaux d'aménagement qui sont de l'investisse-

ment. Le rapporteur de la commission vient de préciser qu'on réfectionnait chaque année 2% des routes cantonales, ce qui correspond à 14 kilomètres. Donc, concernant l'entretien constructif de ces six dernières années, c'est 14 kilomètres en moyenne annuelle. Sur ces 14 kilomètres, environ un tiers – cela dépend des années –, soit 4,5 km sont des réfections. Une réfection, en termes techniques, c'est devoir refaire le coffre. Lorsque vous réfectionnez une route, dans l'esprit de la loi, lorsque vous refaites le coffre, eh bien, vous devez réaliser la piste cyclable. Lorsque vous posez un tapis, c'est peut-être différent, on le réalise parfois – on vient de le faire, je repréciserai l'endroit. Lors de ces travaux, il est bien sûr judicieux en même temps d'élargir pour pouvoir réaliser cette piste cyclable. Sur ces 4,5 km en moyenne, en vertu du projet légal proposé, nous devons réaliser une bande cyclable. Ceci représente, au prix moyen de 500 francs par mètre courant – c'est ce que nous connaissons –, un montant annuel de 2 250 000 francs. En ce qui concerne les travaux d'aménagement financés par le compte des investissements, il se situe en moyenne de ces six dernières années à 4,3 km. Ceci représente un investissement supplémentaire, environ un montant de 2 150 000 francs. Au total, ce sont 4 400 000 francs pour 8,8 km en moyenne annuelle, pour seulement un côté de la route. Evidemment, inutile de vous dire que c'est le double si vous voulez mettre des pistes de chaque côté et je prétend que ce n'est pas toujours nécessaire. Je vous expliquerai tout à l'heure comment on entrevoit d'aborder cette problématique.

Après, viennent bien entendu les exceptions. Nous allons prévoir ces exceptions dans la modification de la planification cantonale du réseau cyclable qui doit être revue. Dans ces exceptions, il y a par exemple le cas lorsque vous avez une route en parallèle qui peut servir de piste pour les vélos. Nous n'allons bien sûr pas investir à double. Je vous donne comme exemple, sur le projet en étude de Romont–Vaulruz, sur un secteur, il est prévu des routes de débord pour l'agriculture. Celles-ci serviront aussi pour les cyclistes. C'est de cette manière que le projet est prévu.

Dans ces exceptions, il y a aussi, comme le projet de loi le prévoit, les endroits techniquement trop difficiles ou trop onéreux.

Mais pour être clair sur cette problématique d'exceptions, respectivement de voir où on peut mieux passer, j'ai proposé à mes services d'examiner cette planification cantonale aussi avec l'ATE (Association Transport et Environnement) qui est à la base, comme vous le savez, de la carte de la Suisse à vélo. Comme cela, nous aurons une coordination claire, mais aussi en accord avec les spécialistes de cette problématique.

Maintenant, concernant la mise en œuvre de cette modification de loi, elle n'est pas aussi facile qu'on peut le penser au premier abord ou en discutant au Grand Conseil. Quand on aborde les problèmes de près, on constate qu'il y a des difficultés et si vous en voulez des preuves après la séance, vous pourrez bien aborder l'ingénieur cantonal, je crois qu'il devrait être présent, pour qu'il vous explique ces problèmes. Je vous en cite quelques-uns.

En effet, il faut parfois acquérir des terrains avec bien entendu des mises à l'enquête, un traitement des oppo-

sitions, l'enlèvement d'arbres avec des discussions interminables entre ceux qui veulent protéger les arbres et ceux qui veulent des pistes pour les vélos. Ce sont la réalité que mes services vivent et des exemples précis. Ensuite, il y a les problèmes de parois anti-bruits qui ont déjà été posées ou qui est en passe de l'être, etc.

Un autre élément: il faut aussi s'attendre dans notre canton à un puzzle, qui ne sera pas nécessairement beau à voir et qui va certainement aussi amener quelques critiques. En effet, lorsque vous faites une réflexion de route telle que je l'ai expliquée, elle se fait sur un kilomètre et ensuite vous n'avez plus rien. Donc, pendant 10, 15 ou 20 ans il y aura un puzzle, mais on ne pourra pas le faire autrement, même si on a la volonté d'avancer.

Un autre élément que nous vivons actuellement et que j'ai vécu lors de l'examen de ces pistes par mes services. C'est un cas concret qui se passe à Ursy. Il y a le déclenchement de la mise en œuvre du plan général d'évacuation des eaux, notamment la nécessité de construire un bassin de rétention suite au projet de construction d'une piste cyclable. Pour un projet, j'ai été informé que le débit du rejet au ruisseau ne doit pas dépasser 40 litres/seconde selon la législation et d'après les études qui le démontrent alors qu'aujourd'hui ce sont 240 litres/seconde. J'ai aussi appris et c'est intéressant de le savoir que cette piste cyclable prévue amène 11 litres d'eau supplémentaires par seconde. Vous allez me dire: «Mais pourquoi faire des frais?» Eh bien, cette problématique est déclenchée avec l'obligation d'investir. Dans la proportionnalité pour ce cas précis et compte tenu que nous ne disposons d'aucun crédit pour ce genre de travaux, j'ai pris la décision de ne pas entreprendre cet investissement pour l'instant, mais uniquement les pistes cyclables. En effet, le coût du bassin de rétention est plus élevé que la piste en tant que telle. Donc si je vous cite cela, c'est pour démontrer que ce n'est pas aussi simple qu'on peut le penser au prime abord, comme je l'ai signalé tout à l'heure. Néanmoins, j'ai demandé au Service des ponts et chaussées et au Service de l'environnement d'examiner si d'autres cas similaires existent dans ce canton et de me proposer des priorités qui devraient tenir compte de la proportionnalité.

J'ai expliqué les quelques inconvénients que nous vivons dans ce domaine d'activité et que nous vivons avec plus d'acuité à l'avenir. Mais permettez-moi aussi de citer des exemples qui se passent très bien, notamment entre Grolley et Belfaux. L'Etat était propriétaire du terrain où nous avons élargi la route. Il y a eu peu de problèmes, une réalisation à 300 francs par mètre courant, sans problème, sans opposition puisqu'en vertu d'un article de la loi sur les routes, nous n'avons pas eu besoin de mise à l'enquête, vu que nous n'avons pas acquis de terrain. Prochainement, j'aurai l'occasion, au mois de décembre ou plus tard, de vous présenter le projet de dénivelé de St-Léonard, où nous prévoyons aussi deux pistes cyclables de chaque côté de la route, de 1,20 m.

En définitive, nous allons mettre en œuvre cette modification progressivement. Je crois que vous l'avez compris, on ne peut pas tout d'un coup arrêter les projets, les retarder de deux ans, parce que j'ai aussi des communes, respectivement des députés, qui intervien-

nent chez moi en me disant: «Depuis le temps qu'un projet est en route, quand allez-vous le réaliser?» Mais je vous informe que nous avons aussi retardé certains dossiers dans le but d'inclure des pistes cyclables. Pour votre information, dans le budget 2010, au niveau de l'entretien où il nous faudra 2,5 millions, nous avons un million actuellement pour le budget 2010. Mais il est évident que nous allons proposer d'augmenter ces budgets dans le but d'atteindre l'objectif fixé.

Avec ces considérations et explications, je vous invite à entrer en matière pour la modification de cette loi.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Au nom de mon collègue député René Thomet et de moi-même, j'adresse d'abord mes félicitations au Conseil d'Etat et plus particulièrement à la Direction et aux collaborateurs de la DAEC, pour la rapidité avec laquelle ils ont traité ce sujet. La nécessité d'une extension des aménagements en faveur des cyclistes est incontestée et il est urgent dans notre canton de rattraper le retard. Certes, cette mesure, comme vous l'avez entendu, engendrera des coûts. Mais ceux-ci seront réduits si on les intègre dès la planification, de sorte que l'exécution des bandes cyclables puisse se faire lors des travaux de construction ou d'amélioration des tronçons concernés. Grâce à l'amélioration considérable de la sécurité de tous les utilisateurs de la route, ce qui, je vous le rappelle, a représenté le but principal de notre motion, le retour sur investissement est garanti. Il vaut la peine d'investir dans ce domaine.

D'autre part, une étude internationale le démontre, plus il y a de vélos sur la route, plus celle-ci est sûre. Ainsi, les infrastructures prévues devraient également inviter la population à s'adonner encore plus à ce moyen de déplacement.

Si aujourd'hui je suis satisfait de la mise en route du projet et des déclarations de bonne volonté du gouvernement, j'éprouve quand même quelques craintes, malgré que le conseiller d'Etat et commissaire vienne de faire encore des promesses nouvelles. Je vous rappelle que le canton dispose aujourd'hui déjà, et là je suis d'accord avec lui, de bases légales importantes pour effectuer ce travail. Il s'est engagé à plusieurs occasions dans le passé. Je cite seulement le plan directeur cantonal. Il y aurait beaucoup de citations à faire, mais je ne cite que celle-ci. Il est mentionné: «Le canton de Fribourg a établi une planification cantonale du réseau cyclable en 1995. Il y a donc 15 ans. Ce document vise à mettre en place un réseau cyclable cohérent, destiné au trafic pendulaire, entre les localités, etc.» Où en sommes-nous aujourd'hui? La situation a certes évolué mais elle est insuffisante. Et je ne souhaite pas que la décision que vous prendrez aujourd'hui reste un exercice alibi. Voici encore une citation du Conseil d'Etat: «Un horizon de planification d'au moins une génération pour le réseau cyclable fribourgeois», eh bien, ça ne peut pas être suffisant. On ne peut pas attendre toute une génération pour réaliser le gros de ce projet. J'attends donc que le Conseil d'Etat s'engage clairement, et je remercie M. le Conseiller d'Etat Georges Godel pour ses paroles ce matin, dès l'entrée en vigueur de la modification proposée. Enfin, je constate aujourd'hui une tendance à créer des chaussées à voie centrale banalisée, en allemand: les Kernfahrbahnen.

C'est notamment le cas entre Giffers et Tinterin, au niveau des routes cantonales. Si, dans le cas d'une commune comme Fribourg, une telle pratique peut s'imaginer lorsque le trafic est restreint, lorsque la part de camions et de transports publics est faible, avec une vitesse limitée, et que la chaussée ne peut en aucun cas être élargie, pourquoi pas? Mais cette façon de faire ne doit pas devenir la règle au niveau cantonal. La sécurité des cyclistes ne se règle pas par un simple exercice de peinture. Par cette modification de la loi, nous demandons au Conseil d'Etat de prévoir des bandes et pistes cyclables qui correspondent au gabarit prévu dans la norme pour ce genre d'aménagement. Je vous demande donc d'accepter l'entrée en matière et les modifications prévues pour cette loi. J'ai appris ce matin le dépôt de deux amendements, l'un de mon co-motionnaire, le député Thomet, et l'autre qui sera déposé par le député Moritz Boschung. Ce sont eux qui vous présenteront ces amendements et je vous demande également de soutenir ceux-ci.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Le groupe PLR a traité ce projet de loi avec attention. Il faut relever que la motion qui est à l'origine de la modification de cette loi, la motion Schorderet et Thomet, a été acceptée par 76 voix contre deux. Ceci montre une volonté politique claire de ce parlement pour intensifier la densité du réseau cantonal des pistes et bandes cyclables. Cet engagement a des conséquences financières, mais aussi des conséquences en matière d'application. Certaines et certains des députés du groupe craignent que cette obligation bloque ou ralentisse des aménagements, des réfections de routes, là où la nature des lieux les rendrait trop difficiles ou trop onéreux. Avec cette remarque, le PLR soutient l'entrée en matière de ce projet de loi.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion hat die vorliegende Botschaft Nr. 149 zum Gesetzesentwurf für die Änderung des Strassengesetzes (Radstreifen und Radwege) geprüft und ist für Eintreten mit folgenden Bemerkungen: Die Sicherheit aller Strassenbenützer, inklusive Invalidenfahrzeuge – ich spreche hier von Elektro-Rollstühlen –, muss oberstes Ziel sein. Heute und nicht erst morgen! Die Teststrasse Tentlingen–Giffers mit der Kernfahrbahn hat gezeigt, dass man auf dem richtigen Weg ist. Es wird langsamer überholt und die Radstreifen werden besser respektiert. Dies spricht für die Sicherheit. Ich habe trotzdem noch zwei Fragen an den Staatsrat. Erstens: Wie sieht der Staatsrat ein Konzept für den ganzen Kanton, für die Sicherheit der Strassenbenützer? Ich spreche hier für die Radfahrer und die selbstfahrenden Rollstühle. Zweitens: Wie sieht es mit dem genauen Terminplan zur Realisierung dieses Vorhabens aus? Aufgrund der Botschaft ist keine genaue Terminplanung vorgesehen. Sind es 2, 5, 10 oder 15 Jahre? Mit diesen Bemerkungen wird unsere Fraktion die Gesetzesänderung und die beiden Anträge der Kollegen Boschung und Thomet einstimmig unterstützen.

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). Les aménagements de bandes et de pistes cyclables, notamment sur les

routes principales et à grand trafic, sont d'une nécessité évidente. Les voies permettront de mieux faire face à l'augmentation incessante du trafic motorisé et offriront une meilleure garantie de sécurité à tous les usagers. Dans cette optique, le groupe de l'Union démocratique du centre se dit favorable et soutiendra la modification telle qu'elle nous est proposée.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Je me prononce à titre personnel en faveur du postulat qui nous est proposé. Ce postulat va résoudre une partie des problèmes des cyclistes, mais de manière à former un puzzle à travers le canton, alors qu'il existe un plan directeur depuis 1995. En 1995, c'est 250 km de pistes cyclables qui sont planifiées. 250 km à 500 mille francs le kilomètre représentent 125 millions de francs en tout. Je vous laisse faire le calcul par rapport à un objet qui a été un des sujets centraux de notre dernière session. Il s'agissait de près de 100 millions de plus pour la H189, alors que le montant pour les pistes cyclables s'élève à 125 millions de francs. Je vous laisse tirer les conclusions qui s'imposent.

Thomet René (PS/SP, SC). La modification de la loi sur les routes qui nous est soumise concrétise la motion que notre parlement avait largement acceptée. Elle a pour but non pas de stigmatiser les erreurs ou les mauvais exemples qui ont été montrés par le passé, mais de donner une impulsion nécessaire à l'aménagement de pistes et de bandes cyclables dans notre canton. De ce que l'on accusait d'idéologie écolo, on est passé à un constat irréfutable. La bagnole reine a perdu sa couronne. Le développement durable implique de réserver une grande place à la mobilité douce. Pour cela, il faut assurer la cohabitation des différents moyens de locomotion. Il faut surtout assurer la sécurité des usagers les plus faibles et éviter de poser des problèmes aux autres. Il est bien de se dire convaincu et d'avoir de bonnes intentions, il est encore mieux de le prouver par des actes. Aménager des pistes et bandes cyclables ne relève pas de la contrainte et du sacrifice. Je relève d'ailleurs, avec une très grande satisfaction, que le vocabulaire de M. le Conseiller d'Etat Godel a même évolué positivement entre la commission et le plénum. Nous lui proposons de bannir de son vocabulaire l'expression «à cause des cyclistes» et tout à l'heure il a bien dit: «pour tenir compte du problème et de l'importance de la mobilité douce et des pistes cyclables». Cette évolution, je souhaite que l'ensemble du parlement la fasse. L'importance du nombre de pétitionnaires dont il a été fait mention par le rapporteur n'est qu'une illustration supplémentaire de l'importance de ce phénomène.

La modification de la loi sur les routes qui nous est proposée est une magnifique occasion de promouvoir l'utilisation du vélo pour ses déplacements quotidiens, une occasion de favoriser une activité sportive et de loisirs, seul ou en famille, bénéfique pour la promotion ou le maintien de la santé. Les motionnaires ont voulu une solution qui offre une certaine souplesse pour traiter des situations problématiques. Avec mon co-motionnaire, nous avons défendu un amendement au sein de la commission. Il vous sera à nouveau présenté, car

c'est à une courte majorité que la commission l'a refusé. L'enjeu est bien de mettre une barrière de sécurité à une dérive de facilité. Cet amendement n'empêchera pas d'étudier des solutions particulières. Cependant, il faudra les justifier. C'est un élément sécuritaire à la fois pour les cyclistes et les automobilistes, voire surtout pour les chauffeurs de poids lourds que nous visons par notre proposition.

L'importance est de trouver en toute situation une solution satisfaisante. La possibilité d'exceptions ne saurait cependant constituer une excuse facile pour renoncer à des aménagements. Nous reconnaissons, comme M. Godel l'a reconnu auparavant, qu'il n'y a pas que des solutions simples. Vous le savez, les conseillers d'Etat et ce parlement le savent par dessus tout, dans toute chose, la difficulté ne doit jamais être une raison de renoncer.

Avec ces considérations, je vous invite à accepter le projet de loi qui vous est proposé et les amendements qui vous seront proposés tout à l'heure.

Le Rapporteur. Je constate avec satisfaction que l'entrée en matière n'est combattue par aucun groupe. Je reviendrai sur les amendements lors de la lecture des articles. Concernant les questions qui ont été posées par le député Bruno Fasel, je laisserai le commissaire du gouvernement répondre à la première question. En ce qui concerne la deuxième question, en relation avec les délais pour la réalisation de ces bandes ou pistes cyclables, il s'agira de les fixer dans le cadre du budget, lorsque l'on aura ce point à l'ordre du jour.

Le Commissaire. Je remercie l'ensemble des groupes qui acceptent l'entrée en matière. Sur les quelques remarques qui ont été faites, permettez-moi de m'exprimer de la manière suivante. Tout d'abord, M. le Député Schorderet a dit que l'on avait déjà les bases légales pour réaliser ces objectifs. C'est exact. Nous avons la planification cantonale qui prévoyait 250 kilomètres, M. le Député Sutter l'a aussi signalé, mais nous n'avons réalisé que 3 kilomètres par année. M. le Député Schorderet a également parlé de promesse. Rassurez-vous, je ne fais pas de promesse dont je sais que je ne pourrai pas la tenir. Dans ce domaine, j'ai fait mieux que des promesses, puisque, par exemple, Grolley et Belfaux ne sont pas considérés par cette évolution de la législation, puisque nous l'avons fait indépendamment d'une réflexion fondamentale. En clair, chaque fois que c'est possible, ma Direction, mes services et moi-même étudions et réalisons dans la mesure du possible. J'aimerais un rapport avec les chiffres que j'ai cités. Nous allons réaliser trois fois plus de bandes et de pistes cyclables par rapport à ce qui a été fait ces dix dernières années.

M. Kolly nous a indiqué qu'il y avait quelques remarques de la part de son groupe, dans le sens où les procédures vont être ralenties. Il est vrai que ceci va ralentir les procédures. J'ai cité des dossiers que nous avons retardés, mais dans la mesure où nous intégrons ces pistes ou bandes cyclables dès le départ du projet, une fois que ça roulera, il n'y aura plus de retard. Il faut admettre qu'il faudra un petit peu plus de temps au départ. La mise en œuvre se fera progressivement.

Je ne peux pas vous promettre aujourd'hui qu'en 2011 nous aurons 9 km de pistes cyclables. Je fais des promesses que je peux tenir, je ne fais pas celles que je ne peux pas.

M. le Député Bruno Fasel a posé la question si l'objectif de la planification cantonale était 2011, cette révision de la planification cantonale. En soi, puisqu'il est prévu de faire sur l'ensemble du réseau cantonal des pistes cyclables, il ne serait pas nécessaire de revoir cette planification. Lorsque l'on étudie les exceptions, respectivement des réseaux parallèles, il me paraît important et impératif de revoir cette planification, non seulement par les services de l'Etat, mais aussi avec l'ATE, qui est à la base de ce réseau de la Suisse à vélo. On démontrera par cette planification où il y a des exceptions, où l'on peut trouver des objectifs ou des réseaux parallèles, car il en existe parfois. Il n'est pas toujours nécessaire de le faire partout. Ce n'est pas quelque chose que ma Direction ou mes services vont imposer. Cela va se faire en collaboration avec l'ATE. C'est en tout cas ce que j'ai demandé à mes services. Pour terminer, M. le Député Thomet a signalé que ce n'est ni contrainte, ni sacrifice. Effectivement, je le remercie d'avoir soulevé ceci. J'aimerais simplement lui rappeler que si nous avons peur d'affronter la difficulté, personne ne serait dans cette salle.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 54A AL. 1

Thomet René (PS/SP, SC). Comme je l'ai dit dans l'entrée en matière, il s'agit bien ici, avec mon co-motionnaire le député Schorderet, de mettre en quelque sorte une barrière de sécurité à une dérive de facilité. Je crois que nous avons montré dans notre proposition que nous avons laissé une marge d'appréciation possible pour traiter des cas difficiles, des cas particuliers que M. le Conseiller d'Etat Godel a relevés tout à l'heure. Par contre, nous n'aimerions pas que les investissements pour les bandes cyclables se limitent à un investissement de peinture.

Par cet amendement, nous voulons nous assurer que, chaque fois qu'il est possible, la bande cyclable ou la piste cyclable se fasse en augmentation du gabarit normal de la route, c'est-à-dire par un élargissement. C'est d'ailleurs ce qui est préconisé dans les aménagements normaux de pistes cyclables.

Je vous invite donc à soutenir cet amendement et à inscrire en fait dans ce projet de loi cette barrière de sécurité.

Boschung-Vonlanthen Moritz (PDC/CVP, SE). Je vous propose de compléter l'article 51 al. 1 du projet par une adjonction à la fin de l'article. Cette adjonction a les termes suivants: «*Dans ce cas – quand les constructions sont trop onéreuses ou ne conviennent pas du point de vue du lieu – une solution de remplacement est à envisager*».

Il s'agit en fait de rester conséquent et de ne pas oublier les cyclistes aux endroits où, pour leur sécurité, ils ont le plus besoin de pistes et de bandes cyclables. Si la construction de ces pistes n'est pas faisable pour des raisons d'aménagement ou de coûts, il faut, à mon avis, prévoir des solutions de remplacement. C'est l'idée de l'adjonction que je vous propose. Je cite l'exemple de la route de contournement de Guin qui, pour une grande partie, sera sous terre, dans un tunnel et où on ne peut pas donc construire une piste cyclable.

Avec mon amendement, je propose de chercher une solution de remplacement, ce qui est faisable, pas seulement dans le cas de Guin, mais certainement aussi dans beaucoup d'autres lieux dans le canton.

C'est pourquoi je vous invite à soutenir mon amendement.

Ich begrüsse selbstverständlich die neue Gesetzesrevision, bin aber der Meinung, dass der vorgeschlagene Artikel 54 Abs. 1 nicht ganz konsequent zu Ende gedacht worden ist. Es ist wichtig und richtig, dass beim Bau von neuen Kantonsstrassen oder bei deren Korrektur oder Instandstellung Radwege und Radstreifen gebaut werden. Wir dürfen aber die Anliegen der Velofahrer und des Langsamverkehrs nicht ausgerechnet dort nicht mehr beachten, wo aus Sicherheitsgründen Radwege und Radstreifen am Nötigsten wären, also etwa bei Engpässen oder bei unübersichtlichen und gefährlichen Stellen. Mit meinem Ergänzungsvorschlag geht es mir darum, in solchen Fällen Ersatzlösungen anzustreben. Denn es besteht durchaus die Versuchung, dass man von Seiten der Planer eine Situation rasch als technisch zu schwierig oder zu teuer beurteilen könnte, und damit die Planung von Velo- und Radwegen beiseite schiebt. Mit meinem Zusatz möchte ich erreichen, dass man in jedem Fall zu Gunsten der Velofahrer nach Lösungen sucht. Lassen Sie mich dazu als Beispiel die geplante Umfahrungsstrasse von Düdingen anführen. Diese wird teilweise in einem Tunnel geführt und ist deshalb für Velofahrer nicht geeignet. Mit dem von mir vorgeschlagenen Zusatz möchte ich erreichen, dass man in diesem Fall eine Ersatzlösung ins Auge fasst, was ohne Weiteres machbar ist. Dadurch wird sowohl dem Anliegen des Gesetzes als auch den Bedürfnissen der Velofahrer und des Langsamverkehrs Rechnung getragen. Ich bitte Sie deshalb, meinem Ergänzungsvorschlag zuzustimmen.

de Reyff Charles (PDC/CVP, FV). Par mon intervention, je souhaiterais soutenir la proposition de notre collègue Boschung et combattre celle de notre collègue Thomet, comme je l'ai fait d'ailleurs en commission. En effet, en ajoutant dans le texte de loi la notion «ne restreignant pas le gabarit de la route», eh bien, on se ferme la porte à des solutions alternatives comme la chaussée à voie centrale banalisée dont on a déjà parlé à plusieurs reprises dans les discussions de ce matin! J'aimerais rappeler que cette mesure consiste à subdiviser la chaussée en une surface centrale de circulation, bordée de surfaces latérales réalisées sous forme de voies cyclables. Les conditions pour la réalisation d'une telle Kernfahrbahn, outre la largeur de la chaussée, c'est le trafic journalier moyen ainsi que la part de trafic poids lourds qui sont les paramètres essentiels pour décider la mise en place d'une telle chaussée.

En soutenant l'amendement de notre collègue Thomet, nous nous enlevons clairement la possibilité de faire appel à ce genre d'alternative. Il est clair que l'on peut discuter de la confiance que l'on a ou que l'on n'a pas dans les services de l'Etat mais je pencherais plutôt pour la confiance dans ce dossier en étant certain que le SPC ne va pas chercher la solution de facilité et tomber directement dans une variante comme la *Kernfahrbahn* plutôt que de chercher à installer une piste ou une bande cyclable.

Je vous incite donc à ne pas soutenir l'amendement Thomet, qui comporterait le risque d'une conséquence grave pour les cyclistes puisque, dans le cas où une piste ou une bande cyclable ne pourrait pas être réalisée, ils n'auraient tout simplement rien du tout et c'est leur sécurité qui en serait pénalisée.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Ich habe eine Frage zum Amendement von Kollege Boschung. Sein Beispiel, dass man Alternativlösungen für die Velofahrer suchen würde, falls eine Kantonalstrasse durch ein Tunnel führen sollte, ist ein vernünftiger Vorschlag. Ich frage mich jedoch, wie dann die Kompetenz zwischen der Kantonalstrasse und der Gemeindestrasse geklärt wird, wenn es so im Gesetz definiert wird. Meines Erachtens beträfe dies ja dann nicht die Kantonalstrasse, sondern man müsste die Alternative auf Gemeindeebene suchen. Deshalb frage ich mich, ob das in diesen Artikel gehört. Besten Dank für die Aufklärung in dieser Hinsicht.

Morand Jacques (PLR/FDP, GR). Concernant ces bandes et pistes cyclables, une question serait peut-être intéressante à mettre au goût du jour, celle de savoir si on veut des transports par le cycle ou si on veut des loisirs par le cycle.

Par rapport à l'élément que vous avez évoqué tout à l'heure, ça dépend: s'il y a des routes de débord pour l'agriculture, il ne sera pas forcément réalisé de pistes ou de voies cyclables. Ceci est important!

Thomet René (PS/SP, SC). Le système des «Kernfahrbahn» – les chaussées à voie centralisée banalisée – ne serait pas possible. Elles sont préconisées là où on a la possibilité d'avoir deux véhicules qui se croisent et un vélo! Nous, ce qu'on ne veut pas, c'est là où lorsqu'il y a deux véhicules il n'y ait plus de place pour les vélos! Il s'agit effectivement d'une adjonction qui permettrait d'éviter des situations qui offrent plus de problèmes et plus de dangers que de sécurité.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Pour aller un petit peu dans le sens de la remarque de M^{me} la Députée Christiane Feldmann et pour reprendre les propos du commissaire, je pense que dans ces situations-là une collaboration doit s'établir entre le canton et la commune. Pour moi, c'est absolument évident. Même, à mon avis, pour les tronçons de routes cantonale qui traversent les communes, je me pose la question si la commune-là ne devrait pas avoir le ténor, être le leader de ce projet. La question que j'ai pour M. le Commissaire: Ce que vous avez dit tout à l'heure sur le coût des pistes cyclables, ces 500 francs par mètre, les commu-

nes peuvent-elles partir du principe que c'est un acquis lorsqu'une commune décide de faire sa propre piste cyclable? Peuvent-elles venir chez vous en vous disant, écoutez, si elle avait été adjacente à la route cantonale, cela coûterait tant? Donc tant de mètres multipliés par les 500 francs dont vous avez parlé tout à l'heure et puis nous, la commune, nous allons nous débrouiller pour réaliser ces pistes cyclables! Je pense que là, pour les communes, cela peut être extrêmement intéressant d'aller dans ce sens-là. Est-ce que j'ai bien compris ou mal compris, M. le Commissaire?

de Reyff Charles (*PDC/CVP, FV*). Je ne vais pas prolonger mais je me dois de réintervenir suite à ce qu'a dit notre collègue Thomet ou alors je lui demanderais de préciser son amendement. Lorsqu'on parle de restreindre le gabarit de la route, est-ce qu'on restreint le gabarit de la route au sens de la largeur du bitume ou est-ce qu'on parle des voies de circulation? Parce qu'il est clair que si on réalise une chaussée à voie centrale banalisée, on va réduire la largeur de la voie de circulation pour les voitures. Si sa définition c'est effectivement le gabarit de la route au sens de la largeur du bitume, eh bien, la chaussée à voie centrale banalisée s'avérera impossible à réaliser légalement si on accepte cet amendement!

Je pense dès lors qu'un éclaircissement devrait être apporté à la notion de gabarit de la route pour que nos collègues puissent savoir s'ils soutiennent plutôt l'option Thomet ou l'option de Reyff.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Je trouve que M^{me} Feldmann et M. de Reyff posent bien sûr des questions tout à fait pertinentes. Je déplore un peu que cette discussion n'ait pas été menée à l'endroit où elle devait l'être.

Je m'explique. Lorsque la motion Thomet/Schorderet a été déposée, elle traitait aussi cette question du coût. Le Conseil d'Etat a refusé le volet coût et a scindé la motion en deux. Donc, on traite aujourd'hui une mini-révision de la loi sur les routes en excluant cette question absolument pertinente: A quel moment c'est l'Etat qui intervient pour le coût de la construction? On doit discuter à chaque fois pour savoir si cette piste cyclable est tout à fait adjacente à la route ou si elle est trop éloignée, donc du ressort de la commune!

Moi, je propose donc d'accepter aujourd'hui l'amendement Boschung, qui va dans le sens de la motion qu'on a acceptée mais, dans un deuxième temps, il faudra bien sûr discuter la question du financement des pistes cyclables qui ne sont pas intégrées dans le gabarit actuel de la route parce que l'Etat a, bien sûr, tendance à ne financer que cela et à laisser le reste des pistes cyclables, et surtout leur entretien aussi, aux communes.

Deuxièmement, M. Thomet a bien sûr raison de déposer cet amendement puisque cette phrase, exactement cette phrase, faisait partie de la motion acceptée. Elle n'a pas été traitée dans le message. Elle n'a pas été traitée en commission. Nous sommes donc ici dans une discussion de détails techniques qui aurait dû être menée en amont. Comme elle faisait partie de la proposition initiale, qui a été acceptée, il faudrait également

l'accepter et nous attendons de l'Etat qu'il traite ces questions et qu'il nous donne des réponses techniques dans un deuxième temps aussi en appliquant la volonté des motionnaires dans leur sens initial.

Le Rapporteur. Concernant la proposition de notre collègue René Thomet, l'élargissement obligatoire de la route cantonale pour créer la bande cyclable, bien sûr, ceci a été débattu en commission et il est vrai que c'était à une courte majorité que cet amendement a été refusé.

Il est vrai qu'avec cet amendement, on fixe une exigence forte dans la loi mais je rappelle ce qu'a dit le commissaire du gouvernement tout à l'heure, l'objectif est aussi de favoriser la circulation des cyclistes sur des routes parallèles. Dès le moment où l'on ancre dans la loi un élément tel que l'obligation d'élargir la route, on se ferme peut-être d'autres portes. Je vous rappelle que la commission parlementaire a refusé cet amendement, à une courte majorité il est vrai.

Concernant la proposition de M. le Député Moritz Boschung, elle n'a pas été discutée dans la commission. A titre personnel, je pourrais tout à fait vivre avec puisque, finalement, cela crée au moins la discussion et cela permet peut-être de trouver des solutions.

D'ailleurs, le député Edgar Schorderet et la députée Christiane Feldmann ont soulevé ce souci des discussions communes-canton par rapport à ces bandes et pistes cyclables. J'espère que dans ce cas-là c'est la planification cantonale qui permet dès le départ de régler cette problématique dans l'intérêt, encore une fois, des cyclistes, de la sécurité et de la mobilité douce.

Concernant la remarque de M^{me} Christa Mutter concernant les coûts de construction, c'est vrai que ça n'a pas été débattu dans le cadre de la commission parlementaire mais pour la simple et bonne raison que l'article 54a al. 2 de la loi est clair à ce sujet. Je vous en donne teneur: «La construction des pistes cyclables non adjacentes à une route incombe aux communes avec participation de l'Etat jusqu'à un montant équivalant à celui de l'aménagement qui aurait été réalisé le long de la route cantonale.»

Pour répondre finalement à M. le Député Edgar Schorderet, si M. le Commissaire du gouvernement a dit que cela coûtait 1000 francs le mètre, finalement, ces 1000 francs le mètre devraient être acquis aux communes. (*Rires!*)

Je crois que j'ai fait toutes les remarques.

Le Commissaire. Je crois qu'il faut que je précise cet élément avant que j'oublie parce qu'il me paraît important. C'est vrai ce qu'a dit M. le Rapporteur de la commission, l'Etat participe à hauteur de ce qu'il aurait dû payer s'il y avait une bande ou une piste cyclable dans le gabarit de la route. C'est vrai aussi que j'ai dit qu'en moyenne ces bandes ou pistes cyclables coûtent 500 francs par mètre.

Maintenant, je vous donne le cas qu'on vient de réaliser et que j'ai cité tout à l'heure. Si, dans une commune comme Grolley ou Belfaux, nos pistes coûtent 300 francs, on ne va pas donner 500 francs à la commune pour les réaliser ailleurs. Non, mais! (*Rires!*) C'est de la pure logique et il n'y a pas besoin de ju-

ristes pour le dire! Cela me paraissait important de le préciser.

Maintenant, en fonction de l'ensemble des questions qui ont été posées, il me paraît nécessaire de rappeler la loi ainsi que son règlement d'exécution. Tout d'abord, en ce qui concerne les bandes cyclables dans le gabarit de la route et les bandes cyclables dans le gabarit agrandi de la route, ce sont les articles 54 al. 1 et 24 de la loi sur les routes, respectivement les articles 24, 29 et 34 ReLATEC qui s'appliquent. Selon ces règles, ces deux éléments de construction sont entièrement à la charge de l'Etat. En ce qui concerne l'entretien et l'exploitation, c'est aussi entièrement à l'Etat.

Par contre, pour les pistes cyclables adjacentes à la route, en ce qui concerne les constructions, c'est à la charge de l'Etat si l'Etat les a ainsi planifiées et qu'il ne s'agit pas d'un désir de la commune. Auquel cas, c'est l'article 54 alinéa 2 de la loi sur les routes qui s'applique, avec une participation de l'Etat équivalant au coût d'une bande cyclable. Je pense que c'est clair!

Au niveau de l'entretien et de l'exploitation pour cette piste cyclable adjacente à la route, qui serait demandée par la commune, eh bien, c'est à charge de la commune! Les talus extérieurs à la piste cyclable sont à la charge de l'Etat. Donc, il est important de préciser tout ça.

En ce qui concerne maintenant les pistes cyclables non adjacentes à la route, la piste cyclable utilise un autre itinéraire sur le domaine public communal, c'est participation de l'Etat à ce qu'il aurait payé pour l'aménagement de la route. C'est le cas de Belfaux et de Grolley que j'ai cité tout à l'heure, de 300 francs et non pas de 500 francs.

En ce qui concerne l'entretien et l'exploitation pour ces pistes non adjacentes, ce serait entièrement à la charge de la commune.

Cela me paraît nécessaire de préciser ces éléments-là en vertu des deux amendements qui sont proposés. Je vous explique pourquoi.

Deux amendements que, bien sûr, je vous proposerai de refuser parce que, d'une part, ils ne sont pas nécessaires et, d'autre part, ils n'ont pas été discutés au sein du Conseil d'Etat, bien entendu, mais ils ne sont pas nécessaires pour les raisons que je vais vous indiquer – ils pourraient être contreproductifs.

L'amendement de M. le Député Thomet dit qu'il ne faut pas restreindre le gabarit de la route. Alors là, on entre dans beaucoup de théories. Vous avez pu constater – je suis sûr qu'il y en a beaucoup comme moi qui n'ont pas tout compris entre les avis du député de Reyff et les avis du député Thomet – mais je vous le dis quand même. J'ai une étude ici sur ce qui s'est passé entre Giffers et Tinterin, une étude d'un bureau zurichois, qui démontre qu'on améliore la sécurité. Donc, c'est le rétrécissement, comme l'a dit le député Thomet. C'est le marquage de bandes sur le gabarit existant.

Si on enlève cette possibilité, nous arriverons peut-être dans certains cas – je ne peins pas le diable sur la muraille – à dire que cela devient techniquement difficile et trop onéreux. Et si j'ajoute l'amendement du député Boschung, cela signifie qu'on devrait étudier dans ce cas une solution de remplacement si on cumule les deux. Cela signifie qu'on devrait étudier autre chose. L'Etat participera pour ce qu'il devrait payer normale-

ment mais les frais pour le solde de tout ce parcours qu'on ferait hors itinéraire normal, cela veut dire à l'extérieur, serait à charge de la commune. Donc, vous prendrez les décisions en connaissance de cause!

Pour terminer, j'aimerais vous rassurer et quand même répondre à M^{me} la Députée Christa Mutter. J'ai bien compris tout ce qu'elle a dit mais le Conseil d'Etat s'est clairement prononcé et le Grand Conseil a adopté la proposition du Conseil d'Etat, à savoir d'accepter la motion en ce qui concerne la modification de la loi sur les routes pour rendre obligatoire l'aménagement de bandes ou de pistes cyclables et de rejeter la motion pour ce qui est de la prise en charge des frais en totalité par le canton. Là, le Grand Conseil a suivi, dans une très large majorité, la proposition du Conseil d'Etat.

Maintenant, pour revenir et pour essayer de vous rassurer, il ne me paraît, en fonction de ce que je vous ai dit tout à l'heure, pas nécessaire de suivre ces deux propositions d'amendement parce que, indépendamment du fait qu'on devrait les faire partout en vertu de la loi, nous allons réviser la planification cantonale du réseau cyclable avec le concours non seulement de mes services mais aussi de l'Association transports & environnement, qui est à la base de la carte que je vous montre ici: «La Suisse à vélo». Je pense que dans les cas où nous avons des problèmes, il devrait aussi y avoir discussion avec les communes concernées pour qu'il y ait cette coordination nécessaire pour atteindre l'objectif fixé!

En définitive, avec les éléments que je vous ai donnés, je vous propose de refuser les deux amendements proposés.

Le Président. Je vous donne lecture de l'amendement de M. Thomet: «Lors de construction, de réfection ou de correction de routes cantonales, l'aménagement de pistes ou de bandes cyclables ne restreignant pas le gabarit de la route est obligatoire [...]»

Et voici le texte de l'amendement déposé par M. le Député Moritz Boschung: «[...] Dans ces cas, une solution de remplacement est à envisager.»

– Au vote, l'amendement Thomet, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est rejeté par 63 voix contre 35 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement Thomet:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). Total: 35.

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP),

Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 63.*

Se sont abstenus:

Boschung M. (SE, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP). *Total: 3.*

– Au vote, l'amendement Boschung-Vonlanthen, opposé à a version initiale du Conseil d'Etat, est accepté par 64 voix contre 32 et 4 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement Boschung-Vonlanthen:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganiez (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). *Total: N.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: N.*

Se sont abstenus:

Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Piller A. (SE, UDC/SVP). *Total: N.*

– Modifié selon l'amendement Boschung-Vonlanthen.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation du résultat de la première lecture.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 95 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiez (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 95.*

Motion M1073.09 Edgar Schorderet/Gilles Schorderet
(liaison Marly-Matran et aménagement de l'axe actuel Marly-Fribourg en faveur des transports publics)¹

Retrait

Schorderet Edgar (*PDC/CVP, SC*). Ce qui compte dans ce dossier de liaison Marly-Matran, ce sont des actions concrètes et l'efficacité pour mener à bien ce projet. Toute discussion dans cette salle sur la recevabilité ou l'irrecevabilité de notre motion risque de tourner en palabres stériles.

Compte tenu de la promesse ferme que M. le Conseiller d'Etat Georges Godel nous a faite sur sa volonté de poursuivre sérieusement les études – et il vient de nous le dire tout à l'heure qu'il ne fait pas de promesses qu'il ne peut pas tenir (j'oublierai pour l'anecdote les 500 francs qui deviennent 300 francs) – compte tenu de son engagement d'attribuer: «très prochainement un mandat d'étude à un bureau d'ingénieurs pour optimiser le tracé et d'en estimer le coût réel», nous avons décidé de retirer notre motion afin de laisser travailler le Conseil d'Etat sereinement sur un projet qu'il a lui-même qualifié de composante importante du système de transports dans l'agglomération fribourgeoise.

Nous remercions très sincèrement le nombre impressionnant de députés qui ont montré leur soutien à ce projet en cosignant la motion.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord, permettez-moi de remercier les motionnaires pour le retrait de cette motion. Puisqu'il y a retrait, je n'ai pas besoin d'argumenter l'irrecevabilité. Néanmoins, comme l'a dit le député Schorderet, il attend que ça bouge tout de même. J'aimerais rappeler ce que nous avons répondu, une variante de tracé entre Marly et Posieux sera étudiée. A cet effet, un appel d'offres a été lancé et les appels d'offres sont attendus par mes services de la part des mandataires pour le 16 octobre. La situation est donc claire.

Néanmoins, j'aimerais aussi rappeler ce que nous avons répondu. Le Conseil d'Etat est favorable à la réalisation des mesures préconisées par l'étude «Trafic et opportunité» validée par le comité de pilotage en date du 30 mars 2009, à savoir une première étape, l'amélioration de l'attractivité des transports publics et de la mobilité douce en étroite collaboration avec l'agglomération. Là, je crois qu'il faut le dire clairement, maintenant, l'agglomération s'est mise en place. Cette agglomération doit prendre le leadership pour réaliser ses éléments de transports publics et de mobilité, bien sûr, avec les services de l'Etat, en particulier avec le Service des transports.

– La motion est retirée par ses auteurs. Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat P2055.09 Daniel Gander/Elian Collaud
(étude de faisabilité et réalisation)²

Retrait

Gander Daniel (*UDC/SVP, FV*). La réponse qui nous est transmise n'a, semble-t-il, pas provoqué de grands débats au sein de la DAEC. Elle fait montre de recherches peu conséquentes de la part des responsables de l'administration. L'étude que nous demandions ne devait pas donner des résultats immédiats mais permettre évidemment d'analyser tous les paramètres afin d'améliorer la circulation routière du secteur de la Poya et, par le fait même, celle du centre-ville. L'étude devait aussi montrer qu'il était possible de parvenir à une meilleure qualité de vie des habitants et des riverains des axes routiers.

Pourquoi un tel empressement à répondre négativement alors même que tous les acteurs intéressés par ladite étude et par le projet n'ont pas été contactés? N'aurait-il pas été plus judicieux de se pencher plus attentivement sur l'étude et le projet en tenant compte de l'extension incessante du trafic motorisé et du développement permanent de la démographie et la densification de l'habitat en ville et dans l'agglomération?

Force est de constater que le principal refus de ce projet provient spécialement de son financement. Même s'il est imposant et onéreux, il semble être réalisable et moins coûteux que ce qui est avancé dans la réponse qui nous est parvenue. En effet, un demi-milliard c'est payer cher pour un trajet d'à peine deux kilomètres. Pour notre part, nous pensons que la moitié suffirait largement. De plus, l'Etat n'assumerait pas seul le coût de ce projet. Il y a d'autres partenaires et même la Confédération. Alors pourquoi tant de frilosité de la part des responsables de l'administration? Certes, ils ont d'autres sujets et d'autres dossiers plus importants à traiter actuellement mais nous ne comprenons pas exactement le pourquoi de ce refus d'entrer en matière. C'est regrettable car gouverner, c'est prévoir! Prévoir, c'est anticiper sur l'avenir! Anticiper, c'est réaliser des projets utiles pour le bien de toute la collectivité!

Vous nous autoriserez encore à revenir sur les remarques formulées dans votre réponse. Elles démontrent quelques contradictions intéressantes. En effet, lorsqu'il est dit que les services de l'administration vont créer, en maintenant la situation actuelle, des conditions favorables à la coexistence de tous les usagers, il semble déjà ignorer que le projet apporterait cette solution par une diminution importante du trafic allant vers le centre et au centre-ville. D'autre part, cette réalisation, si elle est contraire à ce qui est attendu des agglomérations, permettra, si elle devenait effective, de maîtriser les nuisances dues au trafic routier, au bruit, à la qualité de l'air. Elle donnera aussi la possibilité de réaffecter l'espace public pour tous les autres usagers et comme cela est tant demandé par certaines associations. Elle concourra aussi à une amélioration évidente de la qualité de vie de tous les habitants du centre-ville.

¹ Déposée et développée le 8 mai 2009, *BGC* p. 791; réponse du Conseil d'Etat le 1^{er} septembre 2009, *BGC* p. 1795.

² Déposé et développé le 28 mai 2009, *BGC* p. 1159; réponse du Conseil d'Etat le 15 septembre 2009, *BGC* p. 1813.

Etant donné votre réponse négative, qui nous est transmise, nous avons décidé de retirer, avec regrets, notre postulat.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. J'ai bien entendu les remarques qu'a faites M. le Député Gander. Mais, s'il était tellement convaincu, il ne devrait pas retirer ce postulat! J'aimerais simplement lui rappeler que la philosophie a changé. Vous savez que le concept de circulation de l'agglomération de Fribourg est différent. Il a été établi. Il est indiqué à la page 2, respectivement au début de la page 3. Je crois que la situation est claire. M. le Député, vous avez affirmé que «gouverner, c'est prévoir». Vous avez parfaitement raison et j'adopte cette philosophie! Mais gouverner, c'est prévoir, encore une fois, vous avez raison, mais c'est aussi de ne pas faire des promesses qu'on ne peut pas tenir! Concrètement, je suis opposé à faire des études dans tous les sens pour «faire bien dans le paysage» alors qu'on sait qu'on ne pourra pas tenir ses promesses. J'ai, dans mes services, un nombre impressionnant de postulats qui ont été acceptés – y compris des miens d'ailleurs – mais nous savons que nous n'aurons jamais les moyens de les réaliser. J'ai, chaque semaine, voire chaque mois, des syndics, des députés qui interviennent chez moi en disant: «Quand c'est que vous allez réaliser la route de contournement de Salvenach, de Kerzers, de Farvagny, de Vuisternens» – ça, c'est la mienne, avec le député Morand! Eh bien, concrètement, je vais donner une réponse à plusieurs postulats! Je vous le dis déjà, je ne pourrai pas satisfaire tout le monde mais nous allons présenter une conceptions globale en 2011 sur ce qu'on va faire dans ce canton. Faire des promesses d'étudier et dépenser pour des études, ce n'est pas l'objectif. L'objectif, c'est d'avoir un concept global sur l'ensemble du canton et une fois que nous aurons ce concept global, on définira les priorités de réalisation en fonction des moyens financiers de l'Etat.

– Le postulat est retiré par ses auteurs. Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat P2047.09 Christian Ducotterd/ Charles de Reyff (concept global des transports publics dans l'agglomération fribourgeoise)¹

Prise en considération

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Notre canton possède un réseau ferroviaire qui doit être amélioré, tant au niveau des infrastructures que des cadences, afin de rester concurrentiel et même devenir plus attractif que la mobilité motorisée individuelle entre la capitale et ses pôles économiques cantonaux. La mise en place d'un réseau express régional (RER) permet-

trait d'atteindre le but d'une meilleure desserte ferroviaire à terme. Un accent particulier doit être mis sur les infrastructures ferroviaires liant les différentes villes à notre canton et à sa capitale. Un engagement ferme des collectivités publiques devra être fourni à la Confédération afin de bénéficier de subventions fédérales conséquentes dans le cadre du fonds fédéral pour les infrastructures.

Pour l'agglomération de Fribourg, nous relevons de nombreux objets qui sont en projet ou qui sont déjà intégrés dans le plan existant. D'autres devraient être étudiés. Nous notons par exemple:

- le RER fribourgeois;
- le dédoublement de la voie ferroviaire entre Givisiez et Fribourg, qui permettrait d'augmenter considérablement la cadence des trains en provenance et en destination de Payerne–Yverdon ainsi que de Morat–Neuchâtel;
- le déplacement de la halte de Givisiez dans le secteur de la Faye;
- la construction d'une halte de Granges–Paccot, secteur Agy, qui permettrait aux utilisateurs en provenance du nord du canton de se rendre dans ce secteur sans passer par le centre-ville, ce qui rend l'utilisation du train fortement plus attrayante; ceci permettrait bien sûr aussi aux usagers provenant de cette région nord d'utiliser cette halte et pas uniquement des trains qui proviennent de Berne, étant donné qu'actuellement la première gare de Saint-Léonard est prévue sur le tronçon provenant de la Suisse alémanique;
- la construction d'une halte d'Avry, absolument nécessaire suite à la construction du cycle d'orientation de Sarine-Ouest ainsi que pour la population de la région; ceci est urgent à la suite de la construction de ce CO et avait déjà été promis lors de cette construction; il avait influencé bien sûr le choix de l'emplacement pour le CO à Avry;
- la mise sur pied d'un système de transport public efficace, en site propre, entre la gare de Fribourg et Marly.

Par ce postulat, nous demandons qu'une étude soit faite afin d'optimiser les transports publics entre les différentes régions du canton et sa capitale. Le rapport résultant du postulat doit permettre de contenir les différents éléments nécessaires à l'optimisation des transports publics dans un seul document et d'avoir une vue d'un ensemble cohérent et ainsi d'éviter de travailler au coup par coup.

Les agglomérations doivent avoir un fort soutien de l'Etat pour pouvoir concrétiser ces projets importants pour le développement de notre canton. Un partenariat doit être établi entre ces entités. Certaines constructions, sur le territoire de l'agglomération, concernent prioritairement le canton car les usagers proviennent de tout le territoire cantonal.

Nous demandons de relever les différents moyens techniques ou financiers que peut apporter l'Etat aux agglomérations de Fribourg et de Bulle afin qu'elles

¹ Déposé et développé le 11 février 2009, BGC p. 369; réponse du Conseil d'Etat le 1^{er} septembre 2009, BGC p. 1803.

puissent bénéficier de subventions fédérales pour réaliser les infrastructures manquantes telles que développées précédemment. L'étude devrait permettre de définir les responsabilités concernant les différentes infrastructures nécessaires ainsi que le mode de financement pour chacune d'elles. Il ne faut pas se limiter à un état des lieux, comme exprimé dans la réponse du Conseil d'Etat, mais bien plus à la description de la vision du canton en matière de développement des transports publics, vision qui pourrait déjà trouver quelque concrétisation par le biais d'une liste de projets à l'étude ou en cours de réalisation.

Mesdames et Messieurs, la Confédération a rejeté, à juste titre, le projet d'agglomération de Fribourg en refusant toutes subventions fédérales autres que celle pour le pont de la Poya car les transports publics n'ont pas été suffisamment pris en compte! Il est essentiel de ne plus prendre de retard dans les moyens de transports publics performants, rapides et non polluants pour le bien-être de notre population et de notre économie. Pour ce faire, notre canton doit être proactif.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Die SVP-Fraktion hat das Postulat Christian Ducotterd/Charles de Reyff über das Gesamtkonzept des öffentlichen Verkehrs in der Agglomeration Freiburg studiert und nimmt folgendermassen Stellung: Im Kanton gibt es zur Zeit zwei regionale Verkehrsverbände. Unseres Erachtens sind die Aufbauarbeiten für die Agglomeration Freiburg im Gange und noch nicht allzu weit fortgeschritten. Wir sind der Meinung, dass vorab die Agglomeration jetzt ihre Hausaufgaben, die Erarbeitung eines Gesamtkonzepts des Öffentlichen Verkehrs, angehen sollte – in Zusammenarbeit mit dem Kanton. Wie weit die Agglomeration Bulle MOBUL ihre Arbeit erledigt, ist uns nicht bekannt. Wir sind derselben Meinung wie der Staatsrat, dass diese Verkehrsverbände auch in Zukunft die Führungsrolle bei der Lösung von Verkehrsproblemen auf ihren Gebieten behalten sollten. Im Sinne des Staatsrates wird unsere Fraktion diesem Postulat mehrheitlich zustimmen.

Bulliard Christine (PDC/CVP, SE). Dans le postulat déposé en février de cette année, les députés Ducotterd et de Reyff demandent une étude qui a pour but d'optimiser les transports publics entre les différentes régions du canton et sa capitale, Fribourg. Ils demandent ainsi de réunir dans un seul document tous les éléments nécessaires qui permettent une vue d'ensemble cohérente. Un plan avec les délais de réalisation devra être le moyen du Conseil d'Etat, des communes et des communautés de transport pour coordonner au mieux leurs actions.

Le groupe démocrate-chrétien a étudié ce postulat avec intérêt et fait les remarques suivantes. La position stratégique de notre canton, à cheval sur les frontières linguistiques et à proximité des capitales bernoise et lausannoise, est un atout pour la poursuite de son rayonnement et son développement. L'attractivité économique et sociale passe par la mise en place d'un réseau de transports publics performant. La démographie pour la prochaine décennie étant en forte augmentation nous indique clairement que notre réseau des transports

publics doit être renforcé, amélioré. En d'autres mots, il doit devenir plus attractif que la mobilité motorisée individuelle!

In seiner Antwort hält der Staatsrat Folgendes fest: Das Verkehrsgesetz vom September 1994 legt die Ziele des Staatsrates für den Verkehr fest. Ein breit gefächertes Angebot öffentlicher Verkehrsmittel soll zur Verfügung stehen. Dieses soll mit den Zielen des Umweltschutzes und der Raumplanung koordiniert werden. Der Verkehrsplan hat die Aufgabe, den Verkehr im Kanton zu koordinieren. Dieser wurde im März 2006 verabschiedet. Auf regionaler Ebene gibt es zwei Verkehrsverbände mit dem Ziel, in einem bestimmten Gebiet verkehrstechnische Probleme zu lösen. Der Staatsrat will diesen Verbänden auch in Zukunft die Führungsrolle bei der Lösung von Verkehrsproblemen geben. Wir erwarten vom Staatsrat ein waches, ein begleitendes und ein kontrollierendes Auge.

Au niveau cantonal, la mise en place d'un réseau express régional fribourgeois est visée et devrait permettre une meilleure desserte ferroviaire. Des accès rapides avec les bonnes correspondances pour Berne, Lausanne et Neuchâtel devront être garantis. La coordination avec le projet de l'agglomération est assurée.

Le groupe démocrate-chrétien partage entièrement le souci des postulants car c'est en misant sur les transports publics, en les améliorant et en les coordonnant que l'on peut, petit à petit, contribuer à sauvegarder notre environnement.

Wir alle sind Passagiere an Bord des Schiffes Erde und wir dürfen nicht zulassen, dass es zerstört wird. Denn: «Eine zweite Arche Noah gibt es nicht!», so Gorbatschow.

Le groupe démocrate-chrétien se réjouit pour le rapport, rapport qui, clairement, devra nous faire part d'une vision par rapport aux projets en vue et non seulement nous livrer un état des lieux.

Avec ces remarques, nous acceptons ce postulat et vous demandons d'en faire de même.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du postulat de nos collègues Ducotterd et De Reyff. Dans les agglomérations constituées à ce jour, à savoir Bulle et Fribourg, les transports publics intérieurs ne sont plus de la responsabilité du canton. Cependant, la mise en réseau de nos principales villes et des différentes communautés régionales est bel et bien du ressort de l'Etat. Notre groupe soutiendra à l'unanimité ce postulat et attend avec impatience le rapport du Conseil d'Etat, en cas d'acceptation par le Grand Conseil. Il ne fait nul doute que les conclusions de ce rapport donneront tous les éléments à ce Grand Conseil pour soutenir les deux mandats que j'ai déposés avec mes collègues de groupe, le premier pour la liaison RER Bulle-Fribourg dans les plus brefs délais et le deuxième pour le développement général d'un réseau cantonal RER.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche soutiendra ce postulat dans son sens initial. Il y a une bonne demi-heure, M. Godel a annoncé qu'il allait déposer un concept routier pour tout le canton en 2011. Donc, côté routes, avec le volontarisme

usuel de M. Godel, on ne doute pas que le Conseil d'Etat va proposer ce concept et le réaliser. Une demi-heure plus tard, nous sommes face à un postulat qui demande un concept que pour l'agglomération et que voit-on comme réponse, le Conseil d'Etat propose tout juste de répondre à des questions que les postulants, à mon avis, n'avaient même pas posées. Mais il refuse d'exécuter ce concept, tout en acceptant le postulat sur le principe, car il veut laisser ce travail aux communautés régionales de transport existantes. Donc c'est un rôle de coordinateur, qui est pourtant hautement nécessaire dans l'agglomération de Fribourg, que l'Etat se refuse de jouer. Nous voyons aujourd'hui, et nous l'avons vu dans le projet d'agglomération qui était déjà mentionné, que le côté transports publics n'est pas coordonné ni développé dans l'agglomération et que l'agglomération toute fraîche n'est pas en mesure de remplir ce rôle actuellement. D'ailleurs de la LATeC, que nous venons de voter, il ressort très clairement que le volet financier, donc le volet décisif, est de toute façon du ressort du canton. Le Conseil d'Etat se borne à se référer au plan cantonal des transports de 2006. Ce document est assez inutilisable en la matière, car du volet transports publics du plan cantonal des transports transpire le même esprit de passivité et d'immobilisme que nous voyons aujourd'hui dans cette même réponse du Conseil d'Etat. Par exemple, il préconise que les transports publics dans le canton devraient garder la même part modale, la même part dans la mobilité totale qu'en 2000. Ce document était déjà dépassé lors de sa publication et il n'a pas été révisé depuis. Par exemple, pour la desserte des écoles et des hôpitaux, il propose une desserte en classe D, 4e catégorie. On voit notamment ce que ça donne dans les hôpitaux de Tavel et de Riaz. Et aujourd'hui, je dois dire qu'une bonne partie de l'offre des transports publics dépasse déjà ce qui est formulé comme but dans ce plan cantonal des transports. Donc il faut enfin adapter ce document et ne pas s'y référer comme à quelque chose d'historique. Concrètement, que se passe-t-il dans l'agglomération? Le nouvel architecte de ville est entré en fonction en novembre 2008. Il a tout de suite vu que pour la zone de St-Léonard, il y avait un gros projet routier, un élargissement de route, plusieurs projets éditaires pour les sportifs, ainsi que des projets concurrents de plusieurs entreprises de transports publics dans la zone, qui n'étaient pas coordonnés et qui étaient en partie incompatibles. Il n'y avait ni le Service des ponts et chaussées, ni le Service cantonal des transports, ni les entreprises de transport, ni les différents services de la ville et surtout pas l'agglomération, qui avaient pris en main ce problème. Donc aujourd'hui, c'est le nouvel architecte de ville qui a convoqué un groupe de travail qui s'occupe de cette question et qui concocte une solution pour le passage du projet routier du pont de la Poya. Pour le développement des transports publics et pour avoir un réel futur, nous ne pouvons pas compter sur un personnage qui se rend, peut-être, compte du problème et qui prend la coordination en main. Nous devons avoir une instance qui nous propose vraiment un concept cohérent et cette instance, à mon avis, devrait être le canton, comme c'est d'ailleurs le cas dans d'autres cantons.

Donc, pour donner une chance aux transports publics dans l'agglomération de Fribourg et j'espère aussi au-delà, je vous invite à soutenir ce postulat dans son sens initial.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Ce postulat et sa réponse soulèvent quelques interrogations. Le titre du postulat ne correspond pas à son contenu et la réponse du Conseil d'Etat ne correspond pas à la demande. Dans ce désordre, le groupe libéral-radical a quand même trouvé quelque chose à sauver, à savoir les liens qu'il faut créer entre l'agglomération de Fribourg et les régions périphériques du canton.

L'agglomération de Fribourg a le devoir de jouer la locomotive du canton mais une locomotive qui part toute seule n'a pas de sens; il faut qu'elle entraîne tous les wagons.

C'est dans ce sens que le groupe libéral-radical acceptera le transfert de ce postulat pour étude. On ose espérer qu'au moment de sa réponse, le Conseil d'Etat pourra nous annoncer la mise en place du RER, qui reliera non seulement les districts à la capitale mais au monde entier!

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). Ich persönlich werde das Postulat unterstützen, erlaube mir aber eine Bemerkung: Wir diskutieren seit Jahren über die Postautoverbindungen Murten–Düdingen und Kerzers–Düdingen. Leider gibt es zwei Anbieter, die diese Linien betreiben. Ich möchte in Zusammenhang mit diesem Postulat darum bitten, den Kunden in den Mittelpunkt zu stellen, damit nicht auf dem Buckel des Konsumenten ein Krieg zwischen zwei Transportunternehmen ausgetragen wird. Ich denke, es wäre an der Zeit, ein Machtwort zu sprechen. Dieses ginge in die Richtung von Kollegin Mutter, die sagt, es muss eine Stelle sein, die befiehlt und nicht ein Transportunternehmen. Ich bitte Sie, Herr Staatsrat, dies so zur Kenntnis zu nehmen.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Ich danke den verschiedenen Intervenienten für ihre Stellungnahmen, die ich gerne zur Kenntnis nehme und auch im Hinblick auf die Erarbeitung des Berichts entsprechend berücksichtigt werden.

J'aimerais faire deux ou trois remarques générales. Tout d'abord, le Conseil d'Etat a mis en place une stratégie claire d'encouragement des transports publics depuis plusieurs années par la loi du 20 septembre 1994 sur les transports et également par le plan cantonal des transports de mars 2006 – il date de mars 2006 même si M^{me} Mutter est d'avis qu'il doit être retravaillé. Il doit peut-être être adapté de temps à autre mais en tout cas il sert de base pour nos réflexions.

Les instruments sont donc en place. Dans son programme gouvernemental, le Conseil d'Etat définit en plus très clairement comment il doit – ou veut – concrétiser cette politique: «L'offre en transports publics sera développée de manière à améliorer l'intégration du canton dans le réseau ferroviaire national et international et à assurer à la population fribourgeoise une mobilité adéquate sur l'ensemble du territoire.»

Concrètement, en vue du renforcement de l'attractivité des transports publics, le Conseil d'Etat veut mettre en place un véritable réseau régional fribourgeois (RER) – dont on parle partout actuellement – mais je ne veux pas toujours mener des négociations. Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas mener des négociations par médias interposés. Je peux vous dire que nous sommes sur une bonne voie pour réussir cette idée, ce projet de RER fribourgeois et nous sommes en étroite collaboration et en discussion avec les entreprises des transport impliquées.

Mais, et c'est mon deuxième point, ce n'est pas seulement au niveau conceptuel mais aussi au niveau financier que le Conseil d'Etat veut passer des paroles aux actes. Ainsi le budget de l'Etat dans les transports publics, c'est-à-dire pour l'exploitation du trafic régional voyageurs et pour les communautés régionales de transport et les investissements, a vu – et verra – le développement suivant. Il est très important! Pour le budget 2010, nous prévoyons une augmentation de 7%, pour le plan financier 2011, une augmentation de 11% et pour le plan financier 2012, 12%. Alors vous voyez que le Conseil d'Etat met un poids fort sur le développement des transports publics.

Le troisième point: Au niveau régional, le canton comprend actuellement deux communautés régionales, comme cela a été dit, l'agglomération... (*Interruption en raison du bruit dans la salle*). Le postulat porte le titre, cela a été dit de manière très claire, «Concept global des transports publics dans l'agglomération de Fribourg». J'aimerais vous citer l'article 17 de la loi sur les transports qui dit sur le principe des communautés régionales des transports: «Ils peuvent être créés en vue de résoudre dans un périmètre déterminé les problèmes liés aux transports.» Alors les communautés régionales de transport doivent jouer le rôle de leader dans la résolution des problèmes de transport dans leurs périmètres respectifs. Le Conseil d'Etat est bien d'accord de jouer un rôle de coordinateur mais la première responsabilité est quand même à l'agglomération, respectivement à la communauté Mobul.

Avec ces quelques considérations, je veux vous dire encore une fois que le Conseil d'Etat accepte le postulat. Il vous prie de l'accepter et il vous donnera un rapport dans le délai légal.

– Au vote, la prise en considération de cette ce postulat est acceptée par 89 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst

(LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 89.

A voté non:

Cotting (SC, PLR/FDP). Total: 1.

Se sont abstenus:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP). Total: 2.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat P2050.09 Jean-Daniel Wicht/André Ackermann (Contrôle des coûts et des prestations des entreprises de transports publics)¹

Prise en considération

Ackermann André (PDC/CVP, SC). Tout d'abord, avec mon collègue Jean-Daniel Wicht, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse et pour sa proposition d'acceptation de notre postulat. Le rapport qui sera établi permettra de répondre aux questions posées dans notre intervention parlementaire. La question essentielle, comme le relève le Conseil d'Etat dans sa réponse, est liée pour les représentants de l'Etat dans le conseil d'administration des TPF à la difficile distinction entre le rôle de commanditaire de prestations et celui d'actionnaire de l'entreprise amené à fournir ces prestations.

Quelles positions doivent-ils défendre? Assurer avant tout la rentabilité de l'entreprise et privilégier les amortissements? Ou plutôt donner la priorité à des critères tels que les coûts de transport, coûts de transport aussi bas que possible pour promouvoir encore plus les transports publics. Le rapport sur notre postulat permettra de clarifier ou de préciser le rôle que doivent jouer les représentants de l'Etat dans le conseil d'administration des TPF. Avec mon collègue Jean-Daniel Wicht, je vous demande de soutenir ce postulat.

¹ Déposé et développé le 16 février 2009, BGC p. 371; réponse du Conseil d'Etat le 1^{er} septembre 2009, BGC p. 1804.

Collaud Elian (*PDC/CVP, BR*). Le postulat de nos collègues Jean-Daniel Wicht et André Ackermann, soutenu par onze cosignataires, pose quelques questions pertinentes et fort intéressantes. Notre groupe l'a étudié avec intérêt et vous propose, comme le Conseil d'Etat d'ailleurs, de l'accepter.

Le rapport qui suivra nous permettra de connaître d'une part le rôle des représentants de l'Etat, et d'autre part la marge de manœuvre disponible pour le fonctionnement opérationnel et optimal des entreprises de transports publics. La Confédération, parfois aussi partenaire, fixe déjà des règles et des exigences dans le domaine comptable par l'approbation annuelle des comptes de ces entreprises. D'autres pistes seront aussi à examiner, telles que l'opportunité de fusions d'entreprises, la pertinence des sources de financement ou les droits des actionnaires. Il en va de même avec la représentation au sein des conseils d'administration.

Enfin, la vision stratégique, pour reprendre cette maxime chère à notre Directeur, devra être développée. Le contrôle de la conduite en tant qu'actionnaire, l'influence sur la qualité des services tout en maintenant des prix abordables et attractifs devront aussi être pris en compte, ceci dans l'optique du développement durable et de l'augmentation de la mobilité par l'utilisation soutenue des transports publics.

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien soutiendra massivement ce postulat et vous propose, comme le Conseil d'Etat de l'accepter.

Binz Joseph (*UDC/SVP, SE*). Die SVP-Fraktion hat dieses Postulat mit Interesse studiert und stellt fest, dass die Postulanten sehr interessante Fragen an den Staatsrat stellen. Die ehemalige GFM konkurrenzierte zu ihrer Zeit private Betriebe im Car- und Transportwesen – mit erhaltenen Subventionen von Bund und Kanton. Solche unfairen Machenschaften sollten unseres Erachtens der Vergangenheit angehören. Aber wer weiss! Eine Kontrolle in dieser Angelegenheit ist immer besser und beruhigender. Auch sind wir der Meinung, dass das Eisenbahnnetz der TPF auf die Frage hin neu zu analysieren ist, ob dieses den heutigen Anforderungen immer noch entspricht. Zum Beispiel sprachen wir für die Linie Bulle–Broc vor zirka 2 Jahren Subventionen zur Erneuerung der Infrastruktur gut. Heute muss man sich fragen, ob diese Strecke im Personen- oder Warenverkehr positiv oder negativ arbeitet. Die Antwort haben wir bis heute nicht. Ein anderes Anliegen der Freiburger Carunternehmen ist in Zukunft eine bessere partnerschaftliche Zusammenarbeit in Spitzenzeiten und nicht das Agieren als Konkurrenten. Die plötzliche Sanierung der Bahnstrecke Wünnewil–Flamatt lässt grüssen, wo die TPF anstatt Freiburger Carunternehmen, die in diesem Kanton verschiedene Steuern bezahlen, Bernmobil als Partner vorgezogen hat. Trotzdem sind wir zuversichtlich, wenn der Staatsrat uns empfiehlt, das Postulat als erheblich zu erklären, damit ein transparenter Bericht innerhalb der gesetzlichen Frist vorgelegt wird. Aus diesen Gründen wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei mehrheitlich diesem Postulat zustimmen.

de Roche Daniel (*ACG/MLB, LA*). Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses unterstützt dieses Postulat und ist dafür, es erheblich zu erklären. Ich möchte Ihnen von 2 Elementen berichten, die die Diskussion in unserer Fraktion hervorgebracht hat. Erstens muss ich Ihnen berichten, dass die Frage 6, wo im Rechnungswesen und bei der Abgeltung von Leistungen nach mehr Transparenz gerufen wird, zu einer erheblichen Reaktion in unserer Fraktion geführt hat. Man ist – wie der Staatsrat in seiner Antwort sagt – der Meinung, dass diese Informationen alle bereitliegen und dass die Jahresrechnungen eine detaillierte Einsicht in die Aktivitäten der Transportunternehmen geben. Es stellt sich hier die Frage des Preis-Leistungs-Verhältnisses. Die Frage ist nur, wer welchen Preis wofür bezahlt. Es gibt das Preis-Leistungs-Verhältnis für die Benutzer der öffentlichen Transportmittel und es gibt das Preis-Leistungs-Verhältnis für die öffentliche Hand. Ich denke, dass beide zusammen gesehen werden müssen. Unseres Erachtens gibt es ein Kommunikationsproblem. Der Staatsrat sollte dieses Kommunikationsproblem betreffend der Transparenz der erbrachten Leistungen lösen, indem das Preis-Leistungs-Verhältnis für die öffentliche Hand geklärt wird. Meine zweite Bemerkung ist, dass der Staatsrat sehr wohl gesehen hat, dass es eine Rollenkumulation – um nicht zu sagen, einen Rollenkonflikt – gibt, wenn man Aktionär und gleichzeitig Besteller von Leistungen ist. Der Aktionär hat vielleicht ein anderes Interesse als der Besteller von Leistungen. Wir erwarten gerne die Antwort des Staatsrates, wie dieser Rollenkonflikt, respektive die Rollenkumulation – um es neutraler zu sagen –, gelöst wird, dass insbesondere der öffentliche Verkehr gefördert wird. Dieser hat es nötig, noch weiter gefördert und ausgebaut zu werden. Mit diesen Bemerkungen unterstützt das Mitte-Links-Bündnis die Erheblichkeitserklärung dieses Postulates und dankt dem Staatsrat für seine vorläufige Antwort.

Rime Nicolas (*PS/SP, GR*). Notre groupe partage les préoccupations des postulants quant aux coûts et aux prestations des transports publics, c'est pourquoi nous accepterons ce postulat et attendons avec intérêt le rapport qui devrait suivre.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil d'Etat, ainsi que tous les intervenants, pour leur entrée en matière positive faisant suite au postulat que j'ai déposé avec mon collègue André Ackermann. J'en conviens, son sujet est assez sensible. C'est en tout cas ce que m'inspirent les entretiens que j'ai eus avec de nombreux conseillers communaux depuis son dépôt. Le rapport qui va être établi permettra, je l'espère, de clarifier un tant soit peu l'ambiguïté de l'autorité cantonale qui subventionne l'entreprise dont elle est en même temps actionnaire. Peut-on dans ces conditions prendre toujours les bonnes décisions? Cette ambiguïté est souvent mal comprise des édiles communaux chargés de négocier les prestations avec le mandataire principal, les TPF. Aujourd'hui, notre canton est en retard par rapport à de nombreux autres cantons en ce qui concerne la part modale des transports publics, la desserte en

transports, la cadence ou d'autres facteurs qui créent cette différence intercantonale. Dans tout les cas, le rôle du canton, comme du conseil d'administration de l'entreprise de transport, est de prendre les mesures nécessaires pour accroître l'attractivité des transports en commun auprès de la clientèle. Quelles sont les exigences fixées par le Conseil d'Etat aux entreprises afin qu'elles prennent des mesures pour augmenter le nombre des passagers transportés? Quels sont les objectifs du Conseil d'Etat, actionnaire des TPF, afin de renforcer l'attractivité des prestations de l'entreprise. Je suis frappé que l'on ne mène aucune action pour inciter les habitants d'un nouveau quartier à prendre les transports en commun, par exemple en octroyant une semaine gratuite sur le réseau. D'ailleurs, on constate que, soit à Bulle soit dans le Grand Fribourg, quantité de quartiers se sont construits. Dans certaines communes, ce sont mille habitants qui sont arrivés et on n'a mené aucune action. Idem lorsqu'une commune transforme une zone blanche en zone bleue, une information sur le pare-brise indiquant l'emplacement du parking d'échange le plus proche, accompagnée d'un bon de transport pour une semaine gratuite sous les transports publics, serait certainement fortement appréciée. Inciter les automobilistes à prendre le bus ou le train doit faire partie à mon sens des prestations de l'entreprise subventionnée. Les transports publics reçoivent des aides des différentes collectivités publiques à hauteur de 75% de leur charge, le reste étant couvert par les billets et les abonnements. Lorsque de tels montants sont payés par les deniers publics à une entreprise publique, il est vital que les négociations annuelles sur les prestations se fassent dans un climat de confiance réciproque. La prestation fournie doit être au juste prix, ni plus, ni moins. Dans ce sens, la communication entre l'entreprise TPF et les autorités communales ou supracommunales doit être améliorée, afin que le système de financement soit parfaitement compris, pour éviter les interrogations en regard des bénéfices annoncés qui choquent parfois certains édiles.

J'ai l'espoir, M. le Commissaire du gouvernement, que le rapport, rédigé avec bienveillance, qui découlera de ce postulat apportera les réponses aux doutes et aux questions que se posent les autorités qui négocient régulièrement des prestations avec les TPF. Je suis convaincu qu'il permettra de créer les conditions favorables à un partenariat de qualité où le dialogue constructif et la compréhension mutuelle sera de rigueur à l'avenir. Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour son travail et vous invite, chers collègues, à accepter ce postulat.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour vos différentes interventions. Le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat. Il y a deux questions qui ont été abordées dans ce contexte et que vous avez aussi soulignées dans vos différentes interventions. Tout d'abord, le contrôle est assuré. Nous l'avons développé dans notre réponse. Il y a un contrôle au niveau comptable, mais il y a également un contrôle au niveau des procédures d'indemnisation. La deuxième question qui se pose est la question intéressante et délicate qui porte sur l'implication de l'Etat dans la

SA TPF. Je peux vous dire que, par sa représentation au conseil d'administration, l'Etat peut assurer un contrôle direct sur la conduite des affaires. Le Conseil d'Etat est représenté par deux de ses membres au conseil d'administration. Le Conseil d'Etat a toujours clairement dit qu'il fallait distinguer le rôle de commanditaire des prestations et celui d'actionnaire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, moi, comme directeur des transports, je ne siége plus au conseil d'administration. Mon prédécesseur était même président de la société anonyme. Dans le contexte de la fusion TF et GFM, la Confédération avait exigé que le président ou le commanditaire ne siègeât plus au conseil d'administration. De ce côté-ci, on est au clair. Néanmoins, vous avez souligné, M. le Député Wicht, le problème de l'action de l'Etat, qui est représenté dans l'entreprise, lors de questions délicates à décider. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat est en train de réfléchir ou d'avoir une discussion sur la philosophie générale au sujet de son implication. Doit-il être représenté dans le conseil d'administration? Ou ne devrait-il pas plutôt développer une sorte de stratégie de propriétaire, en allemand on dit *Eigentümerstrategie*. Il s'agit de donner les grandes lignes dans lesquelles l'entreprise doit se développer et on ne s'implique plus dans les questions quotidiennes. Le Conseil d'Etat va approfondir cette question, non seulement pour les TPF, mais aussi pour d'autres entreprises, dont notamment le groupe E.

Avec ces quelques considérations, je vous prie, encore une fois, d'accepter le postulat. Dans le rapport, on va essayer de développer l'idée de *Kommunikationsproblem* qui a été soulevée par M. de Roche, et de se pencher non seulement sur le contrôle des coûts, mais aussi sur le contrôle des prestations.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 88 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jöhner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schor-

deret E(SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 88.*

S'est abstenu:

Genoud (VE, UDC/SVP). *Total: 1.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Résolution Fritz Glauser/Michel Losey (mesures nécessaires et indispensables pour sortir de la crise laitière)¹

Prise en considération

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). La récente publication des chiffres de l'Office fédéral de la statistique sur les revenus agricoles suisses confirme la situation financière actuelle préoccupante de notre agriculture. En effet, les experts prévoient une érosion du revenu de la famille paysanne de 7,6% pour cette année. Les baisses de prix concernent la production végétale avant tout, les céréales fourragères et les céréales panifiables avec une baisse de prix inadmissible de 10 respectivement 20%. La diminution du revenu du secteur de la production animale est due pour sa part principalement à la chute dramatique du prix du lait de ces derniers mois. Cette situation est particulièrement précaire pour les producteurs de lait d'industrie devant faire face à des problèmes aigus de liquidité financière. Avec 10% du total de la production laitière de notre pays, notre canton, un des plus importants producteurs de lait, est fortement touché par cette crise. L'abandon des contingents laitiers au 1^{er} mai 2009 est le résultat amer de la stratégie de la libéralisation des marchés agricoles adoptée par la Confédération. L'association de cette politique aux effets de la dégradation du marché laitier international de la crise financière et de la récession économique mondiale a eu pour conséquence dans le secteur laitier une baisse de prix allant jusqu'à 20 centimes. Les effets conjugués de cette situation exercent aujourd'hui une pression insoutenable pour les marchés laitiers suisses. Afin de sortir de cette situation critique des mesures urgentes sont maintenant nécessaires pour ramener le prix du lait à un niveau permettant aux producteurs de lait d'obtenir une rétribution équitable pour leur travail. Parallèlement à la transparence du marché laitier revendiquée, les mesures les plus indispensables, soit la gestion des quantités et l'assainissement du marché laitier, doivent être promptement mises en place. Pour atteindre ces objectifs il ne serait en aucun cas nécessaire à la Confédération de réintroduire le contingentement laitier. Par un arrêté urgent, la Confédération peut et doit donner à la branche, nouvellement organisée dans une interprofession du lait, la possibilité d'appliquer la force obliga-

toire afin de mettre en place ces mesures. Pour qu'elle soit efficace, la gestion des quantités doit en outre être mise en œuvre sur l'ensemble du territoire suisse. Il serait en effet inutile que seule une partie du pays réduise ses quantités de lait produites alors que l'autre région étendrait sa production. L'interprofession signifie le regroupement des producteurs, intermédiaires, artisans fromagers, de l'industrie de transformation ainsi que du commerce de détail au sein d'une même plateforme. Propagée un temps par certains acteurs du secteur laitier, la gestion de l'offre à l'échelle de producteurs et de transformateurs a échoué. Dans un marché toujours plus libéralisé, où chacun tend à augmenter ses parts de vente, ce mode de gestion à l'offre est impossible sans conséquences économiquement négatives en particulier pour les représentants du premier échelon, les paysans. C'est pourquoi une gestion de l'offre au niveau national par la branche laitière est nécessaire. Comme énoncé à l'instant et décrit dans la résolution, le temps presse. Les manifestations de nos agriculteurs sont des appels au secours des familles paysannes dans la détresse. La gestion des quantités ainsi que l'assainissement du marché laitier doivent être appliqués immédiatement afin de donner une perspective d'avenir aux producteurs de lait en obtenant un prix équitable qui permettra à nos familles paysannes d'atteindre un niveau de vie décent.

Chers collègues, au vu de ce que je viens de dire et afin de défendre un secteur économique important pour notre canton, je vous demande, et avec moi le groupe libéral-radical, de soutenir la résolution déposée.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). La Confédération impose sous la pression de nombreux milieux économiques et depuis de nombreuses années un libéralisme à outrance qui amène certaines aberrations. Aujourd'hui nous pouvons constater les conséquences de ces décisions au bénéfice des échanges internationaux. Des produits agricoles parcourent de nombreux kilomètres, en mer et sur la route, avant d'arriver sur les étalages de nos magasins alors que les producteurs de ces produits sont très mal rétribués. Cette volonté de laisser faire la loi du marché a poussé Pascal Couchepin à supprimer les contingents laitiers qui permettaient de gérer les quantités produites alors qu'une modification du système existant aurait été bien plus cohérente. Cette décision, effective depuis 2009, est précédée d'une période transitoire qui a débuté dès 2006 à diviser les agriculteurs en deux camps. Une grande majorité voulait maîtriser les quantités de manière à ne pas obtenir le chaos sur les marchés. Le second groupe, moins important, avait l'ambition de produire beaucoup et ceci même à un prix plus bas de manière à gagner des parts de marché, ce qui a aussi fait le jeu des entreprises qui doivent transformer une grande quantité pour amortir leurs installations (pour certains) et faire du bénéfice important pour de grands distributeurs. Ces agriculteurs ont, par leurs actions, créé un effet boule de neige car chacun avait finalement peur de voir son prix du lait baisser sans pouvoir livrer une plus grande quantité en compensation. Ce phénomène a, en plus, conjugué avec un léger manque durant une petite période, et ceci au plan mondial, qui a incité plusieurs acteurs sur les marchés à

¹ Déposée et développée le 6 octobre 2009, *BGC* p. 1629.

demander une augmentation des quantités. L'arrivée de nouveaux distributeurs étrangers et la libéralisation complète du marché du fromage accentuent fortement la pression sur les prix. Une grande quantité de lait doit être transformée en beurre ou en poudre de lait pour être exportée à un prix extrêmement bas sur un marché européen déjà saturé. Aujourd'hui, seule une gestion des quantités peut régulariser le marché laitier. Ce principe ne peut fonctionner qu'avec une base légale qui impose la force obligatoire. C'est uniquement avec cette garantie que chaque producteur pourra diminuer sa quantité sans craindre que celle-ci soit produite par un autre.

C'est avec ces considérations que le groupe démocrate-chrétien soutiendra massivement cette résolution. Maintenant, à titre personnel, je tiens à faire part de mon étonnement face à ceux qui disent vouloir défendre l'agriculture alors qu'aux Chambres fédérales ils soutiennent toujours un libéralisme à tout cran. Pourquoi ces parlementaires fédéraux qui se disent proches de l'agriculture ou même agriculteurs se mettent-ils à genoux devant la Zurich économique? Comment se fait-il qu'un parlementaire fédéral agriculteur ou qui se dit proche de l'agriculture se batte pour essayer d'élire un conseiller fédéral libéral à outrance comme Christian Lüscher? Permettez-moi d'appeler ça de la tromperie envers les électeurs et de l'incohérence! Mesdames, Messieurs, il est incohérent et illusoire de vouloir plus de libéralisme et vouloir soutenir l'agriculture. Il est incohérent et illusoire de vouloir plus de libéralisme et, en même temps, des produits de proximité.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). La situation qui prévaut actuellement dans le monde agricole n'est guère encourageante pour une grande majorité d'agriculteurs. Elle est même démotivante et financièrement précaire. Certes, de nombreux autres secteurs de notre économie ne vivent qu'une époque troublée où plus rien n'est garanti, où la mise au rancart et le licenciement sont monnaie courante. Se lever le matin et avoir un travail garanti, une chance encore face aux dizaines de milliers de sans-emploi ou de celles et ceux qui sentent leur place de travail menacée. Les raisons de ce dérèglement gigantesque... et les manifestations répétées des agriculteurs le prouvent... un mal-être général, des conditions de travail de plus en plus pénibles, des salaires de moins en moins performants face aux innombrables charges qui assaillent le travailleur.

Revenons au monde paysan. Victime de ce dérèglement mis en place par des technocrates aux poches bourrées de fric, qui n'ont aucune notion de la valeur du produit mis sur le marché par le paysan, qui foulent aux pieds l'éthique et la déontologie en méprisant, pire, en mettant au ban de la société par leurs décisions irresponsables celles et ceux qui ont pour mission de nourrir le peuple. Est-il normal, Mesdames et Messieurs les Députés, qu'une majorité d'agriculteurs doive trouver aujourd'hui une occupation accessoire pour nouer les deux bouts? Est-il normal que ces mêmes agriculteurs soient confrontés à des arrivages massifs de produits venant des quatre coins de la planète? Sécurité alimentaire? Mon œil! Un petit exemple tout récent. Un marché important de saumon qui trône dans nos grandes surfaces, saumon produit dans des élevages au Canada,

saumon congelé puis transporté en Chine pour y être traité, décongelé... ce saumon est remis sur le marché international, dont la Suisse, pour y être consommé. Tourisme alimentaire absurde! Scandaleux d'un point de vue écologique! Pauvre société! Pauvre et malheureux consommateur! La résolution d'aujourd'hui pourrait englober tous les secteurs agricoles, céréaliers, légumiers et bien entendu je n'oublierais pas les vigneron. Quels sont les grands bénéficiaires de ce grand chambardement? Ceux qui confondent intérêt général de la population mais qui privilégient au contraire leurs intérêts personnels! Les dindons de la farce: les agriculteurs en tout premier lieu, les consommateurs enfin qui paient le prix trop cher. Comment y remédier, retourner la situation, faire que chacun y retrouve sa juste part? Pensez-vous que ces centaines de paysans qui se retrouvent aujourd'hui encore à Lucens à manifester leur désarroi, pensez-vous que ces braves le font pour le seul et unique plaisir de le faire? Ils quittent leur ferme, font le pied de grue devant ces mastodontes qui banalisent et méprisent leurs produits. Bravo à eux! Bravo à ces valeureux défenseurs d'une agriculture de proximité, qui ressemblent parfois à des Don Quichotte et Sancho Pansa à l'assaut des grands moulins! Intouchables ces grands trusts? Intouchables ces mammoths de la distribution? Si la solidarité paysanne, et j'insiste, si la solidarité paysanne s'amplifie, si des fermes se vident pour rejoindre ces points de rencontres, de revendications, ces géants qui manipulent les produits de la ferme pourraient un jour vaciller. Une petite anecdote! Surnommé l'homme le plus fort du monde le soviétique Vasily Alexiev, champion olympique d'haltérophilie à Munich et il récidive à Montréal, cet homme ingurgitait chaque jour 8 à 10 litres de lait et 500 grammes de caviar. Je ne vous encourage pas à surpasser ce record, quoique! Mais, en tout cas, Mesdames et Messieurs, le groupe de l'Alliance centre gauche le fera... de soutenir à fond cette résolution.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Chers collègues, il est toujours difficile de prendre la parole après Louis Duc! Mais bon, je vais essayer de me concentrer. En soi, cette résolution découle d'une bonne intention. Il s'agit plutôt d'une bonne idée qui va démontrer en fait le souci des politiques par rapport au monde paysan, souci que la population a déjà démontré. Maintenant, il faut quand même bien, à mon avis, que les paysans comprennent que ce ne sont pas les politiques qui vont résoudre leurs problèmes. Je ne dis pas qu'il n'y a que des problèmes, il y a aussi des solutions. La solution dans le cas présent consiste simplement à créer un rapport de force pour pouvoir discuter. Les paysans ne sont pas seuls dans ce problème-là. Il existe des rapports de force dans d'autres domaines. Prenez par exemple les conflits entre syndicats-employeurs, locataires-propriétaires et j'en passe. Il faut également que le mouvement dépasse nos limites territoriales, les paysans suisses n'étant pas isolés dans cette débâcle. Pour concrétiser ceci, il faut clairement que deux éléments soient mis sur pied:

- premièrement, il faut que les 27 000 producteurs de lait suisses parlent d'une seule voix et avancent en

ordre rangé pour la bataille, et non pas seul à seul ou en ordre dispersé, pour établir un dialogue entre ces 27 000 producteurs de lait et les acheteurs, et non pas dialoguer avec des intermédiaires ou autres tiers qui sont finalement, comme on le voit, la source de nombreux problèmes;

- deuxièmement, il faut que les producteurs de lait suisses, qui ne sont pas seuls, je vous le disais, rejoignent également le mouvement européen pour parler encore d'une seule voix car isolés ils n'iront pas bien loin.

Voilà, en soi, la voie du succès et c'est également la voie qui est préconisée par le syndicat unitaire. En conclusion, je dirais que pour faire plaisir aux apparatchiks du monde paysan le groupe socialiste va soutenir cette résolution mais par rapport à cette déclaration d'intention, de notre point de vue, cela ne changera pas grand-chose. Il faut que les solutions que nous préconisons soient appliquées et j'espère bien que le monde paysan les entendra.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Je vous parle en tant que représentant bien sûr des artisans suisses du fromage, en particulier les acheteurs de lait de fromagerie de ce canton, qui représentent plus de 50% du lait commercialisé sur Fribourg. J'ose vous inviter à soutenir cette résolution avec, pour votre gouverne, deux remarques. Dans le texte, les auteurs de la résolution citent l'interprofession suisse du lait comme une organisation privée qui pourrait bénéficier de la force obligatoire. En effet, c'est bien ce modèle d'organisation qui doit obtenir la force obligatoire puisqu'elle couvre tous les acteurs de la branche: producteurs de lait d'industrie et de fromagerie, transformateurs de lait de fromagerie et industriels, ainsi que les distributeurs, en particulier Coop et Migros. De plus, cette interprofession du lait suisse est gérée, en tout cas jusqu'à la fin de l'année, par l'Union Suisse des Paysans avec à sa tête, à la direction, M. Jacques Bourgeois, Conseiller national. Dans le texte de la résolution, les auteurs écrivent: «La Suisse a supprimé de manière aveugle et sans garde-fous un bon nombre de mesures qui permettaient à l'agriculture de vivre... » J'aimerais rappeler tout de même ici que dans le cadre de la politique agricole 2007 le Parlement fédéral a révisé la loi sur l'agriculture et a décidé de la suppression du contingentement laitier au 1^{er} mai 2009. Pour préparer les producteurs de lait à la fin du contingentement de droit public le Conseil fédéral a arrêté une ordonnance OÉCL sur l'exemption du contingentement laitier, une ordonnance qui a été en consultation en 2004 et est entrée en vigueur au 1^{er} mai 2005. De plus, en 2007 le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance sur l'extension des mesures d'entrée des interprofessions et organisations de producteurs. Cette modification prévoit des mesures relatives à l'adaptation de la production et de l'offre aux exigences du marché (article 1, alinéa 2) en cas de situation extraordinaire (crise laitière, déséquilibre entre l'offre et la demande). Cette ordonnance est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et peut être reconduit tous les deux ans. C'est vrai que la situation difficile

des marchés international et national, a cassé un peu ces outils, en tout cas les a perturbés.

Donc, avec ces remarques, je vous invite tout de même à soutenir cette résolution qui soutient la force obligatoire à l'interprofession lait suisse pour gérer la production laitière. Je peux dire que c'est aussi la position de la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie, en tout cas de son conseil d'administration, qui souhaite une gestion par les acteurs de l'ensemble du marché et non un retour au contingentement étatique.

Voilà, avec ces remarques que je souhaite associer à la résolution, je vous invite donc à la soutenir.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). A titre personnel, je vais également soutenir cette résolution, bien que je ne boive pas beaucoup de lait, pour ne pas dire pas du tout de lait. Au-delà de la grande peur qu'a suscitée ce mouvement paysan, je dirais que c'est une question de principe que nous avons là. Le Conseil fédéral, lorsqu'il a supprimé le contingentement laitier, il l'a fait parce qu'il n'avait pas vraiment le choix. Il l'a fait dans une perspective de politique qu'il mène actuellement avec l'Union européenne. C'est une politique délivrant de grandes décisions prises dans le cadre de la mondialisation.

Bien au-delà de tout ceci, ce que je déplore particulièrement est la mésentente des producteurs de lait entre eux. Quand le couperet tombe, ils se trouvent, pour un bon nombre d'entre eux, étranglés. La population doit manifester une certaine solidarité vis-à-vis des paysans. Cela nous montre que s'ils avaient préparé, s'ils avaient réussi à s'entendre d'abord entre eux et ensuite à pouvoir mener des discussions avec les distributeurs, que je profite d'égratigner au passage, car pour eux aussi il en va de leurs intérêts... Cet intérêt, c'est toute cette politique économique que l'on a voulu instaurer et qui fait que nous nous trouvons dans cette situation actuellement. Je vous dirais que personnellement, j'ai trouvé scandaleux, quand on sait qu'il y a dans le monde des tas d'enfants qui meurent de faim, de déverser tout ce lait, soit dans les rues, soit sur les champs au lieu d'être utilisé à d'autres fins auxquelles il aurait pu vraiment servir. Je tiens à dire que dans certains pays ou dans certaines provinces, on a fait des distributions gratuites de lait. J'aurais bien aimé voir nos producteurs le faire également. J'estime qu'il faut se montrer solidaire, mais aussi montrer que même si nous savons les soutenir dans les moments difficiles, nous nous attendons à ce qu'eux aussi puissent s'adapter. Il n'y a pas que l'industrie et les services qui doivent s'adapter. Il faut aussi que le monde paysan s'adapte. Néanmoins, je soutiendrai cette révolution.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). Ceci a été dit à plusieurs reprises, les producteurs de lait ne sont pas unis dans la gestion des quantités de lait. Effectivement, M. René Kolly l'a dit, il faudrait que ce soit une interprofession qui le règle. Dans cette même interprofession, les avis se divisent, puisque les grands distributeurs, entre eux, sont concurrents, et c'est à qui peut obtenir la plus grande part du marché aujourd'hui. M. le Commissaire du gouvernement, vous qui êtes bon politicien et surtout bon modérateur dans les dis-

cussions, pourquoi ne pas remettre, sur le plan fribourgeois, les différents acteurs autour d'une table? En effet, même sur le plan fribourgeois, nous sommes divisés. Il y a ceux qui voulaient réglementer les quantités et ceux qui, sous la pression de nos distributeurs, ont dit qu'il fallait amener une quantité de lait. Plus vous amènerez, mieux nous serons et mieux vous serez. Aujourd'hui, nous n'avons plus aucune garantie de prix de lait. Comment voulez-vous que je fasse un budget, alors que l'on me donne au début d'année une quantité qu'on me garantit de prendre en charge, mais aucun prix minimum, et un prix qui diffère tous les trois mois? Ce n'est plus possible de pouvoir gérer une exploitation et d'être une mini-entreprise, si nous ne pouvons pas faire un budget qui tienne plus ou moins la route.

M. le Commissaire du gouvernement, M. le Conseiller d'Etat, je vous demanderais ici de prendre votre bâton de pèlerin. Unissons-nous déjà dans ce canton pour ensuite, aussi, aller d'une même et unique voix entre les transformateurs et les producteurs au niveau de la Berne fédérale.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Voici quelques phrases de l'année prises dans quelques dépêches ou textes de médias sur le sujet du prix du lait. En juin 2006, on pouvait lire dans la revue *uniterre*: «Elsa ouvre une brèche, d'autres s'y engouffreront. La Migros, à nouveau, sème la pagaille dans le marché laitier national.» Elsa, le principal transformateur de lait en Suisse, a obtenu la possibilité d'exporter sur le marché européen 3 millions de kilos de lait supplémentaires. Pour obtenir cette quantité, elle a lancé un appel d'offre à 50 centimes le kg de lait, soit moins 25% par rapport au prix de l'époque qui était à 67 centimes, et ceci sous la forme d'une lettre adressée personnellement à ses fournisseurs évitant par la même occasion l'organisation qui les représente et donc toute négociation sur les prix. Placés devant le fait accompli et sans aucune possibilité de négocier, les producteurs se sont retrouvés piégés entre refuser ou écouler du lait à 50 centimes. Cette affaire a permis également de mettre en lumière une autre réalité des marchés, à savoir les subventions à l'exportation. En effet, les 27 centimes par kilo de lait, attribués par la Confédération à tout exportateur qui pénètre dans des marchés étrangers, sont apparus soudain comme scandaleux, alors qu'ils sont inscrits dans la loi. Imaginez dans le cas d'Elsa. Pour chaque kilo de lait exporté et payé 50 centimes au producteur, l'entreprise touche 27 centimes de la Confédération, ce qui permet à la Migros d'exporter du lait à 23 centimes le kilo, soit bien en-dessous du prix européen. Ainsi, Migros et d'autres cassaient déjà le prix du lait en 2006 et si l'on intervient aujourd'hui sur cette résolution, qui vise à sortir de la crise laitière en Suisse, c'est bien à cause des manipulations et de la cupidité des gros distributeurs, qui disent penser aux consommateurs, mais n'ont cure des producteurs.

Un autre article, dans le 24 heures du 5 janvier 2009, mentionnait: «En une année, le prix du lait payé aux paysans avait augmenté de 12 centimes, rappelle le porte-parole de la Coop. Produire du lait était devenu si intéressant que nous sommes face à une surproduction, d'où la baisse du prix aujourd'hui.» Dans le même ar-

ticle, on pouvait encore lire cette phrase d'un agriculteur: «de toute façon, avec les 67 centimes qu'on me paie maintenant, je ne peux plus vivre, c'est 2 mille francs par mois en moins. C'est toute ma marge d'entreprise.» Voilà nous y sommes, quelques mois plus tard, le lait est bientôt à 50 centimes le kilo. Cette problématique des prix ou des revenus n'est pas nouvelle, où les grands transformateurs, distributeurs ou très grandes entreprises manipulent le marché, en faisant miroiter des baisses de prix aux consommateurs, tout en oppressant et en exploitant les producteurs et salariés, qui sont souvent dans l'impossibilité de réagir, car trop petits et pas assez unis. Bref, les grands dominent les petits, comme toujours.

Pour en revenir à la résolution et pour ceux qui n'auraient pas lu ou mal lu la résolution que vous avez sous les yeux, écoutez ces quelques phrases reprises du textes. «L'agriculture suisse, et plus particulièrement l'agriculture fribourgeoise, subit de plein fouet les effets de la nouvelle orientation politique et administrative de la Confédération en matière de libéralisation du marché laitier. La Suisse a supprimé de manière aveugle et sans garde-fou bon nombre de mesures qui permettaient à l'agriculture helvétique de vivre. Mais ce secteur économique va mourir avec le schéma du libéralisme à tout crin prôné et mis en application par certains spécialistes de ce pays. L'effondrement des prix du lait plonge un grand nombre de familles paysannes fribourgeoises dans l'embarras, voire dans la précarité pour les plus faibles. Le Grand Conseil demande au Gouvernement fribourgeois d'intervenir auprès des autorités fédérales pour mettre en place un système de la gestion des volumes de production sous l'égide d'une organisation avec force obligatoire. Les autorités fédérales doivent également s'engager pour trouver des solutions durables et pour avoir une transparence totale sur la filière laitière. Finalement, ces mesures doivent être prises immédiatement pour permettre d'obtenir un prix du lait équitable pour le producteur et de permettre à nos familles paysannes de retrouver un niveau de vie décent.»

Mesdames et Messieurs, toutes ces phrases citées ont été rédigées par mes deux amis et collègues députés de la droite Fritz Glauser et Michel Losey. Cela me plaît de constater que de temps à autre, mais bien trop rarement à mon goût, la droite parle le même langage que la gauche: respect, équité, niveau de vie décent, transparence totale, solutions durables. Tous ces mots et toutes ces phrases précédemment cités sont les mêmes que nous, la gauche entière, assénons, malheureusement souvent sans succès, à longueur de session pour le soutien aux salariés, aux vendeurs et vendeuses, aux handicapés, aux exclus de la société, aux jeunes et aux personnes âgées ou encore pour les valeurs fondamentales que sont la vérité, entre autres sur certaines manipulations de grands manitous ou finalement sur le respect de la personne humaine. C'est bien de cela qu'il s'agit ici. Le parti socialiste ne peut que cautionner et vous convier à soutenir cette résolution, qui va à 100% dans son sens, mais certainement pas assez loin, comme vous l'a déjà mentionné mon collègue Pierre Mauron. Tous les producteurs, donc tous les paysans, doivent s'unir pour devenir forts et lutter ensemble. Après ces phrases si socialement bien rédigées par mes

deux collègues Glauser et Losey, I have a dream. Il me plairait que pour quelques futurs motions, résolutions ou amendements à portée sociale, humaniste ou écologiste, vous, toutes et tous, de droite comme de gauche, vous unissiez plus souvent pour soutenir les vraies valeurs pour l'homme, la société ou la nature.

Rossier Jean-Claude (*UDC/SVP, GL*). J'aimerais quand même remettre peut-être l'église au milieu de village. Cela fait quarante ans que je suis dans ce secteur, j'ai commencé en 69, et je me suis occupé du marché. Dans tout le débat, on ne s'est jamais posé la question du marché. Ceci est le plus important.

En 1977, il y a eu en Suisse l'introduction des quotas. Vous vous en souvenez, M. Duc et ceux qui étaient dans le monde paysan, c'était suite au marasme qui régnait déjà dans ce secteur. Trente ans après, quand vous dites que c'est la Confédération, le Conseil fédéral, qui n'a plus voulu les quotas, à quelque part, vous eussiez dû intervenir en disant: non, il faut continuer à avoir ces quotas, il faut continuer à avoir des quantités qui soient attribuées à chaque agriculteur et également à chaque transformateur. Il y a également des inepties qui disent qu'en Europe les quotas vont être libéralisés. Oui, ceci est l'avis d'un commissaire suédois qui a envie de les libéraliser. Cependant, le monde paysan européen ne veut pas que ces quotas soient éliminés et veulent que l'on continue. Ils sont contre l'augmentation de 5%.

Que s'est-il passé en 2007 et 2008? Il y a eu une pression très forte de la part d'unitaire, également des producteurs, sur Cremo, sur la Migros et sur Emmi, pour augmenter deux fois de 6 centimes le prix du lait, alors qu'à l'époque, il était, à mon avis, tout à fait correct, aussi bien pour le monde paysan, mais surtout par rapport à tout ce que l'on doit exporter. J'invite volontiers une fois M. Duc et M. Repond à venir en France. J'ai eu la chance de créer une entreprise, il y a quinze ans, uniquement pour mettre en valeur en Europe les fromages suisses, et par la suite des yogourts d'Elsa. Je vous convie une fois à venir discuter auprès des acheteurs des grandes chaînes de distribution européennes, Carrefour, Leclerc et autres. J'y suis allé une seule fois tout seul. La deuxième fois, j'ai pris un Français, car même avec les qualités que l'on me reconnaissait à l'époque, vous arrivez devant ces gens et quand vous ressortez, M. Duc, vous êtes complètement à poil. Ce sont des négociateurs qui sont formés et qu'on change chaque année ou tous les deux ans, pour éviter qu'il y ait une amitié qui se lie avec les clients. Ca, c'est la vérité. En Suisse, au niveau de la Migros et de la Coop, je peux vous dire que les gens sont encore beaucoup plus raisonnables.

Pour revenir sur le canton de Fribourg, il ne faut pas oublier que le prix payé pour le lait qui sera transformé en Gruyère et en Vacherin, est de 82 centimes, ce n'est pas 50 centimes.

Concernant l'affirmation complètement erronée de M. Repond, il faudrait peut-être que vous consultiez d'autres sources, ce n'est pas Elsa qui est le principal acheteur et transformateur de lait en Suisse. Il faut aussi dire que la Cremo est un gros transformateur et Emmi, tout comme la Cremo, appartiennent aux producteurs. Quand on va manifester auprès des maisons qui vous

appartiennent, j'ai un peu de peine à comprendre. Emmi a été coté en bourse. Tous les paysans étaient d'accord de le faire. Ils ont acheté, à l'époque, des actions pour 90 ou 85 francs, l'action est montée jusqu'à 125, 130 ou 140 francs, et ensuite elle a baissé.

Je vais soutenir cette résolution, mais n'oubliez jamais que c'est le marché qui commande et que vous pouvez faire toutes les manifestations que vous voudrez, si le consommateur n'est pas prêt de payer 1 franc, 1,5 franc ou 2 francs, si vous n'arrivez pas au niveau des grands marchés européens à exporter vos produits, et Dieu sait si c'est difficile de maintenir les quantités actuelles, vous ne pouvez rien faire. Je ne vois pas de solution. Le retour aux quotas, que ce soit privé ou d'une façon publique, est la seule solution ou la meilleure solution que vous puissiez avoir.

Andrey Pascal (*PDC/CVP, GR*). Après toutes ces belles paroles, rassurez-vous, je vais être bref car les heures avancent. En tant que producteur de lait mais si vous me permettez en tant qu'actionnaire d'un grand acheteur, le groupe Cremo pour ne pas le citer, je suis obligé d'intervenir sur certains propos. On a dit: «la solidarité paysanne... les producteurs vous n'êtes pas solidaires». Lorsque, pour des raisons qu'on n'a pas toujours voulues, nous avons dû soutenir certaines industries du lait nous sommes devenus des actionnaires. Entre-temps, ces acheteurs de lait font aussi du fromage. Ce n'est pas que de l'industrie. Comment voulez-vous être solidaire ou aller manifester tout le monde lorsque d'un côté vous avez les prix corrects du fromage et vous avez les prix indécents de l'industrie? Mais, sachez que pour celui qui fabrique il y a aussi une aide de la Confédération. Si nous enlevons ça, eh bien, les prix seront presque identiques. Alors, le monde paysan, solidaire ou pas, impossible! Lorsque vous avez tellement de producteurs, ne pas produire un jour c'est vider un bout votre porte-monnaie. Est-ce qu'une famille peut se permettre de faire ça? Eh bien, beaucoup ne le peuvent pas, surtout en ces temps difficiles. Mettre le lait à la fosse, dans les champs ou je ne sais pas où, c'est indécent. On ne peut pas massacrer, anéantir une production de base comme ça. Ce n'est pas possible au jour d'aujourd'hui. Voilà, pour moi, ces quelques propos. On sait que le contingentement laitier était quelque chose de terrible pour les paysans qui n'avaient peut-être pas su s'adapter. C'était contraignant. Nous ne pouvions pas produire. Lorsqu'on a vu la libéralisation c'était en sorte une bouée de sauvetage, nous pouvions produire un peu plus. Mais là où j'aimerais en venir c'est que lorsque l'industrie, tous confondus, nous a dit «produisez on s'occupera du reste», eh bien là, nous avons été trahis et ce terme-là je le maintiens.

D'autre part, lorsque des quantités ont été attribuées, c'est un propos personnel dont j'assumerai les conséquences, la libération du contingent a aussi voulu que certains puissent vendre leur contingent. En fin d'activité, à 65 ans, s'il n'y avait pas de reprenant, on pouvait vendre son contingent, vendre quelque chose qui n'était pas acquis puisque c'était un droit de la Confédération. Pour ceux qui ont vendu ce contingent, et je respecte leur choix, ils n'avaient peut-être pas d'autre possibilité... Mais ce qui ne va pas, et là je m'adresse

aux fédérations, c'est qu'on a réattribué des quantités de lait à ceux qui en avaient vendu. Je réclamerais que ces quantités soient reprises et restituées à d'autres.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Je reviens aux propos du député Nicolas Repond qui fait la leçon à la droite, leçon d'humanité, de solidarité, de soutien aux plus faibles, etc. Vous avez la mémoire courte, M. le Député, car pas plus tard qu'avant-hier le groupe socialiste en votant abstention a failli faire capoter un allègement fiscal de 9 millions en faveur des familles. Il fallait la majorité qualifiée pour avoir cet allègement fiscal. Il fallait donc 56 voix et c'est par 60 voix que la droite a accordé 9 millions aux plus faibles et aux familles. Alors je crois que les propos il faut bien les peser avant de les prononcer!

Losey Michel (UDC/SVP, BR). En tant que cosignataire j'avais préparé une intervention qui n'a plus lieu d'être par rapport aux différents intervenants qu'il y a eu dans cette salle. Je tiens à rappeler une chose, c'est que le sujet est sensible. Cela touche tout le monde, autant le producteur que le consommateur, même des avocats, et là je demanderais à M. Mauron qu'il m'explique ce que c'est qu'un *apparatchik* agricole, mais ça, on pourra le faire après. Par rapport à la problématique soulevée par les derniers intervenants, qui ont bien mentionné la difficulté qu'il y a de trouver des solutions: c'est le but de la résolution. La résolution veut donner force obligatoire à l'interprofession où il y a tous les acteurs pour régulariser un marché. Si ce marché est libéralisé sans garde-fous, il ne peut pas fonctionner. Dans toute règle du marché il y a un garde-fou minimal qui doit être mis en place. Ces garde-fou actuels sont insuffisants. Ils manquent cruellement. Il n'y a pas cette force obligatoire. D'autres interventions dans d'autres cantons romands, notamment les cantons de Vaud et du Jura – et je félicite les jurassiens d'être aussi intervenus dans ce secteur-là – sont unanimes pour dire que les gouvernements cantonaux doivent intervenir auprès de la Confédération pour inciter la conseillère fédérale à aider à trouver une solution durable, souhaitable pour nous tous en tant qu'agriculteurs et en tant que consommateurs. Cela serait dommageable non seulement pour la production laitière où le tsunami laitier est catastrophique actuellement. Ce tsunami laitier a aussi des conséquences sur les autres branches agricoles que sont les céréales, la betterave sucrière, les légumes et autres. Donc, une solution doit être trouvée. C'est pour cette raison que je vous invite à soutenir massivement cette résolution, qui va dans un bon sens. Donc, soutenez, votez massivement cette résolution pour donner encore plus de légitimité à notre commissaire du gouvernement pour qu'il puisse appuyer fortement les choses qui doivent être défendues à Berne.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il est vrai, M. Bachmann l'a rappelé, qu'il aurait peut-être fallu à l'époque, avant que la situation ne dégénère, faire une table ronde. Certains dans cette salle savent qu'on a fait cette table ronde, en 2007, parce qu'on voyait venir la catastro-

phe. On avait réuni Nestlé, Elsa, Mifroma, Crema et la Fédération. Peut-être qu'on avait oublié l'un ou l'autre partenaire. La convention était prête à être signée et cela a échoué au dernier moment. Je le regrette énormément aujourd'hui.

Je souhaite encore faire un petit commentaire. En 2004, j'avais présidé une délégation agricole comprenant des offices fédéraux, des représentants des offices fédéraux, et il y a exactement 5 ans, au mois d'octobre 2004, on était allé au Canada. M. Couchepin venait de nous convaincre qu'il n'y avait pas d'autre solution que de lever le contingent puisque l'Europe allait le faire. C'était prévu en 2007–2008 et donc il fallait dans la foulée qu'on suive. On a peut-être oublié de regarder par-dessus les frontières du pays puisque, aujourd'hui, l'Europe parle d'une éventuelle levée de contingent pour 2015 ou même plus tard. Donc, on a été de nouveau le premier de la classe dans une direction qui n'était peut-être pas souhaitée. Si je vous parle du Canada c'est que les producteurs canadiens et les suisses du Canada nous avaient dit: «C'est la plus grande erreur que vous pourriez faire de lever votre contingent car on l'a essayé et c'était la catastrophe, alors on est vite revenu à un contingent.» C'est juste une anecdote que j'avais envie de vous raconter. C'est vrai que ce contingent avait été levé – et là j'espère que je ne vais froisser personne puisque je ne parle pas des gens de la Suisse – dans les belles années Reagan et Thatcher où on avait décidé que la société n'existait plus, qu'il n'y avait plus que des individus qui devaient se battre et se manger entre eux pour survivre. On a vu les conséquences aussi dans les autres politiques économiques que vous connaissez bien. Malheureusement, les leçons servent rarement. C'est vrai que quand on n'a plus d'avenir possible on est tenté de faire n'importe quoi... du fromage à côté du vrai fromage, d'offrir du lait à 45 centimes et j'en passe, vous en connaissez autant que moi.

Je ne suis pas non plus certain que le retour au contingent étatique soit la solution mais demander à des concurrents directs que sont devenus les paysans de se discipliner est aussi très difficile. Ce que je veux vous dire c'est qu'avec nos collègues du Jura et de Vaud, avec lesquels j'ai déjà parlé, nous allons bien sûr soutenir cette démarche et essayer de faire que, enfin, on ait un tout petit peu plus de discipline dans ce marché très difficile aujourd'hui.

– Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 88 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Colomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/

SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 88.*

Clôture de la session

Le Président. Mesdames et Messieurs, la session est terminée. Je vous souhaite une excellente journée et je vous donne rendez-vous en novembre pour la session de novembre. Excellente journée et à bientôt.

- La séance est levée à 12 h 00.

Le Président:

Pierre-André PAGE

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*